Exposition

LAISSEZ-VOUS CONTER L'ÉCOLE

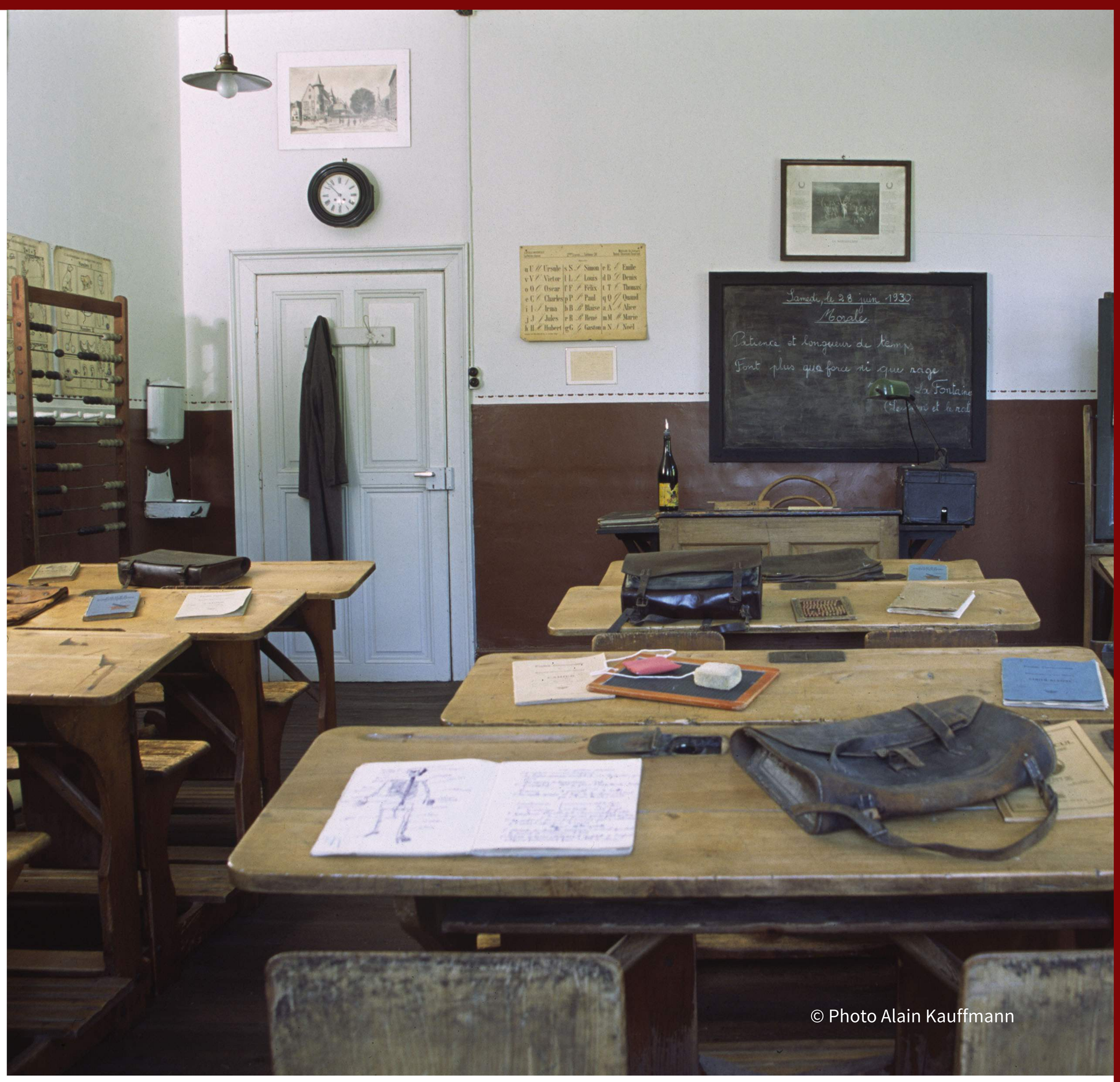

© Photo Alain Kauffmann

VERS LA CRÉATION DES ÉCOLES MONASTIQUES

Lieux de transmission du savoir, les écoles sont créées suite à l'apparition de l'écriture vers 4000 ans avant JC, notamment en Mésopotamie et en Egypte. Avec les Invasions barbares (4e – 6e siècle après JC) et la chute de l'Empire romain en 476, l'enseignement n'est plus organisé à l'échelle des Etats, entrainant la perte de nombreuses connaissances.

Soucieux d'élever le niveau intellectuel de son peuple, l'empereur Charlemagne confie l'enseignement aux cathédrales et aux monastères, par le capitulaire d'administration générale du 23 mars 789.

Ces établissements doivent ouvrir deux écoles. La première école est réservée aux clercs et aux moines, tandis que la seconde est ouverte gratuitement à tous, mais non obligatoire. On y enseigne la foi, les prières, les psaumes, le chant, la grammaire, la lecture, l'écriture et les mathématiques.

Dans le Val d'Argent, on compte deux monastères au Moyen-Âge, à Lièpvre et à Echery, où le savoir est diffusé auprès d'un public très restreint.

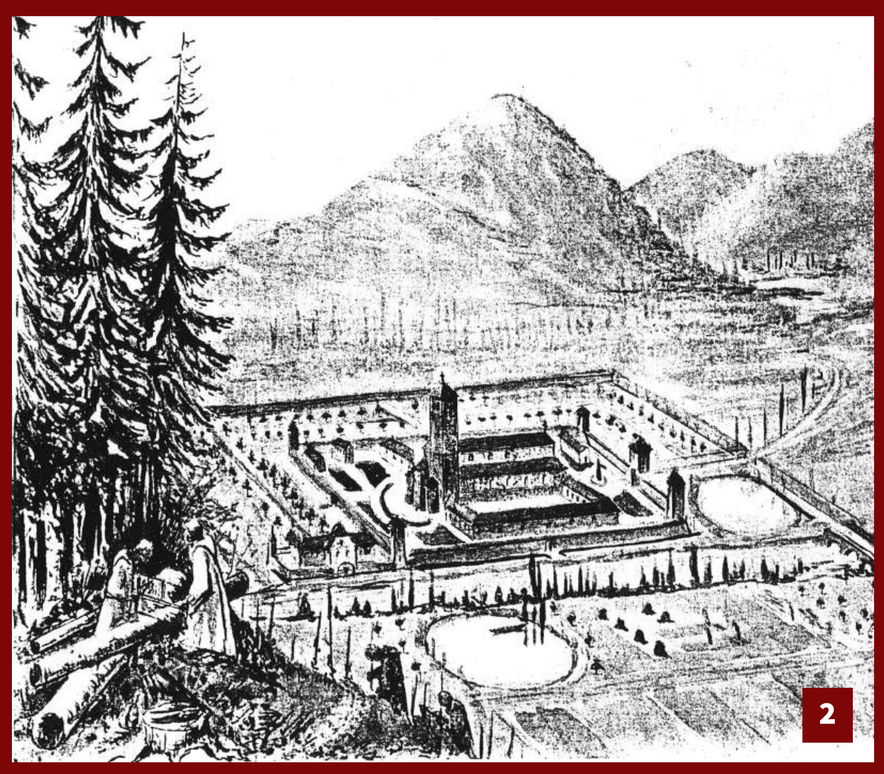

1. Charlemagne visitant une école monastique, et sermonnant les enfants nobles n'ayant pas appris leurs leçons :
© Coll. Musée de l'école d'Echery

2. Le prieuré de Lièpvre au 16e siècle :
© Reproduction CCVA

3. Saint Acheric et Saint Guillaume, fondateurs du monastère d'Echery :
© Coll. AAM.

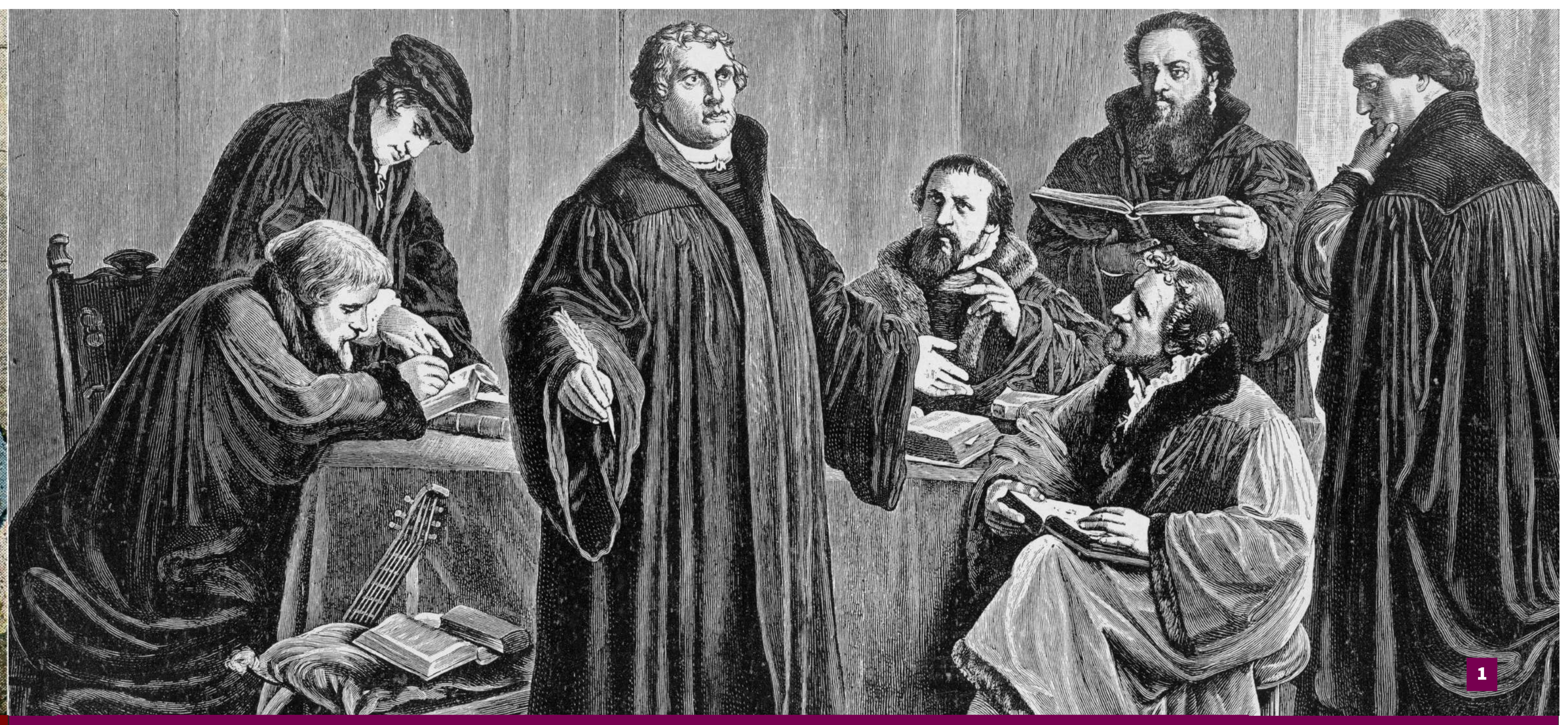

LA RÉFORME ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCOLES PAROISSIALES

Initiée par Martin Luther au début du 16e siècle, pour refonder l'Eglise en profondeur, la Réforme religieuse va donner un formidable coup d'accélérateur au développement des écoles.

En effet, les protestants estiment que chacun doit être capable de la lire la Bible pour la comprendre et réfléchir sur son contenu. Ils entreprennent ainsi la traduction de la Bible dans les langues courantes à partir des éditions latines ou hébraïques existantes. Les Bibles ainsi traduites sont ensuite largement diffusées à travers l'imprimerie. Encore faut-il savoir les lire !

A cet effet, les communautés protestantes créent des écoles au sein des paroisses, où l'on apprend à lire et à écrire aux enfants. Elles veillent également à ce que la formation, les connaissances et l'attitude des pasteurs soient irréprochables.

A Strasbourg est créé en 1538 le Gymnase Jean Sturm, qui propose une formation en 9 ans pour les futurs pasteurs. Elle mêle connaissances théologiques humanistes.

Son modèle a inspiré la création d'établissements similaires à Lausanne ou à Genève par exemple.

1. Martin Luther traduit la Bible, en compagnie de théologiens :
© Reproduction CCVA
2. Statue de Jacques Sturm, maire de Strasbourg, fondateur du Gymnase protestan :
© Wikimedia commons
3. Etudiants à Strasbourg, vers 1550 :
© Archives BNUS

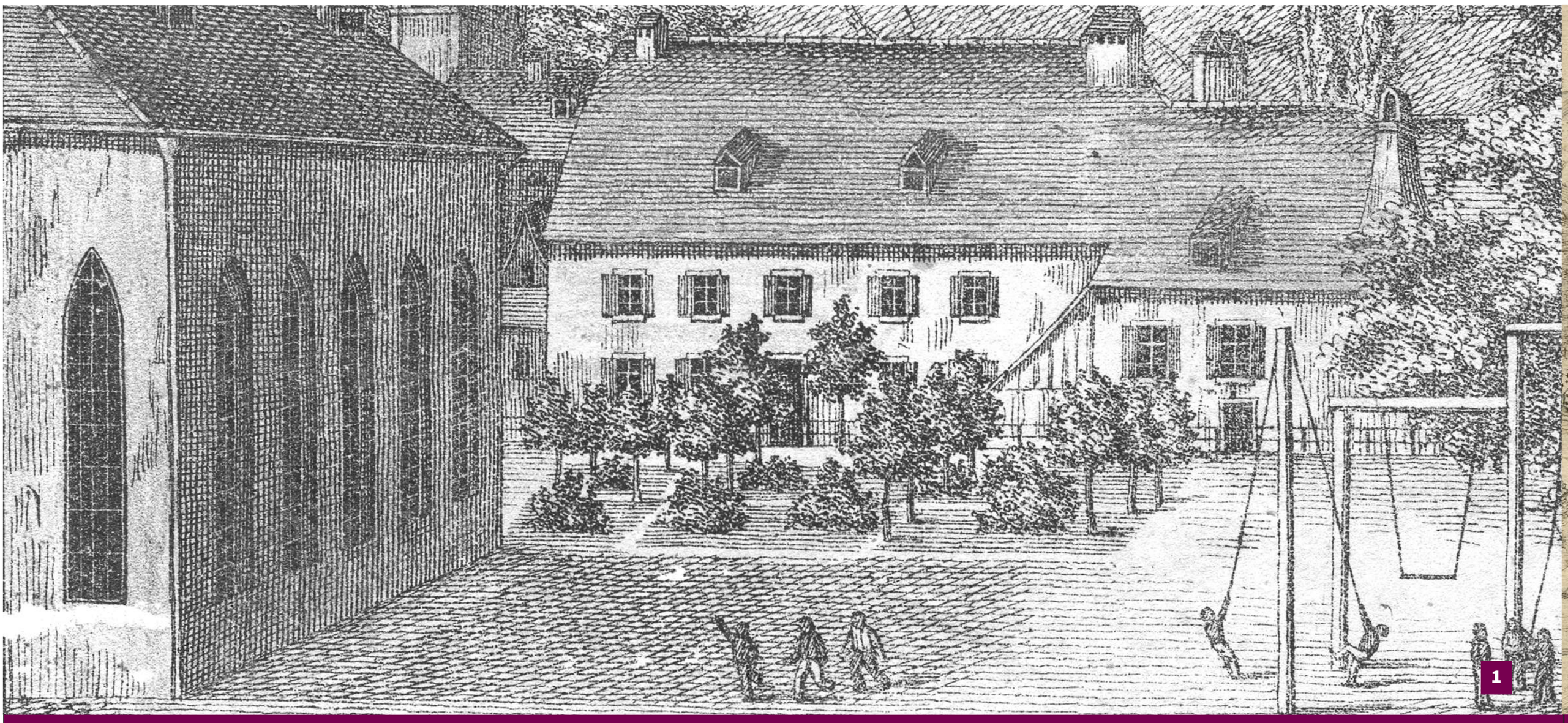

LES ÉCOLES PAROISSIALES PROTESTANTES

Au 16e siècle, le Val d'Argent est divisée en deux moitiés, l'une lorraine, l'autre alsacienne. Si la partie lorraine reste francophone et catholique, le côté alsacien devient protestant en 1547, suite à la conversion des sires de Ribeaupierre au luthéranisme. Cependant, les Ribeaupierre accueillent également des protestants réformés et des mennonites.

A partir de 1560, chaque paroisse a son propre maître d'école et ne se le partage pas, en raison de la doctrine religieuse différente ou des problèmes de langue.
Les écoles sont situées à proximité des églises et sont financées par chaque paroisse, avec la contribution de la caisse des mineurs d'Echery pour la paroisse luthérienne.

L'enseignement est gratuit pour l'apprentissage des fondamentaux comme la lecture, l'écriture, le calcul et la doctrine religieuse. Le maître d'école paroissial veille aussi au respect de la discipline des enfants.

Un règlement de 1739 précise que « le maître d'école peut châtier la mauvaise conduite des enfants, avec la verge seulement, sans que père et mère puisse s'en formaliser, et ce même en dehors de l'école » !

Lehrtafel,
oder
Namenbüchlein,
mit
mancherlei Namen,
dem Vater Unser, Glauben, den
zehn Geboten, nebst schönen Gebeten
und Danksagungen vor und nach dem
Essen; auch so man des Morgens aufstehet,
und des Abends niedergehet, samt den
gemeinen Zahlen und Ziffern.

Für die Schul- und Lehr-Kinder zu Colmar
und anderswo.

Colmar

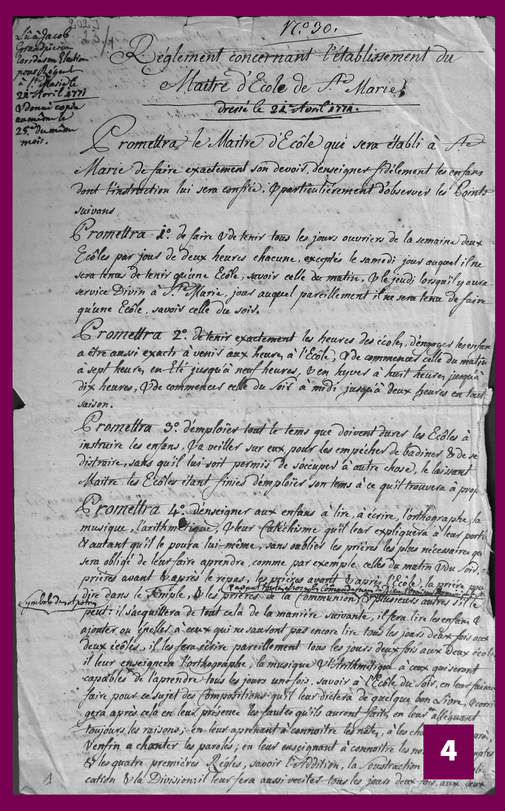

N.° 90.

Réglement concernant l'établissement du Maître d'Ecole de S.t Marie.

Arrêté le 21. Aout 1771.

Promettra 1.° de faire exactement son devoir, d'enseigner fidèlement les enfans dont l'instruction lui sera confiée, & particulièrement d'observer les Points suivans

Promettra 1.° de faire & de tenir tous les jours ouvriers de la semaine deux Ecoles par jour de deux heures chacune, excepté le samedi jour auquel il n'en sera tenu de tenir qu'une Ecole, savoir celle du matin, & le jeudi lorsqu'il y aura service Divin à S.t Marie, jour auquel pareillement il ne sera tenu de faire qu'une Ecole, savoir celle du soir.

Promettra 2.° de tenir exactement les heures des écoles, d'employer les enfans à être aussi exacts à venir aux heures, à l'Ecole, & de commencer celle du matin à sept heures, en Eté jusqu'à neuf heures, & en hyver à huit heures jusqu'à dix heures, & de commencer celle du soir à midi jusqu'à deux heures en toute saison.

Promettra 3.° d'employer tout le tems que doivent durer les Ecoles à instruire les enfans, & de veiller sur eux, pour les empêcher de badiner & de se distraire, sans qu'il lui soit permis de s'occuper à autre chose, & le laisser Maître des Ecoles étant finies d'employer son tems à ce qu'il trouvera à propos.

Promettra 4.° d'enseigner aux enfans à lire, à écrire, l'orthographe, la musique, l'arithmétique, & leur catéchisme qu'il leur expliquera à leur portée d'autant qu'il le pourra lui-même, sans oublier les prières les plus nécessaires qu'il sera obligé de leur faire apprendre, comme par exemple celles du matin & du soir, prières avant & après le repas, les prières avant & après l'école, la prière qui se dit dans le Rituel, & les prières de la communion, & plusieurs autres, & en cas de besoin il s'acquittera de tout cela de la manière suivante, il fera lire les enfans, & apprendre par cœur ceux qui ne sauront pas encore lire, tous les jours deux fois aux deux écoles, il les fera écrire pareillement tous les jours deux fois aux deux écoles, il leur enseignera l'orthographe, la musique & l'arithmétique, à ceux qui seront capables de l'apprendre, trois fois les jours une fois, savoir à l'école du soir, en leur faisant faire pour sujet des compositions qu'il leur dictera de quelque bon Livre, & corrigera après cela en leur présence les fautes qu'ils auront faites, en leur alléguant toujours les raisons, & en leur apprenant à connaître les règles, & les chiffres. Ensuite il apprendra à chanter les paroles, & en leur enseignant à connaître les notes & les quatre premières Règles, savoir l'addition, la soustraction, la multiplication & la Division, il leur fera aussi réciter tous les jours deux fois aux deux écoles

1. **Une école paroissiale existait à proximité du temple réformé de Sainte-Marie-aux-Mines. Elle a donné son nom à la montagne du Schulberg. Gravure vers 1830 :**
   © Archives de Sainte-Marie-aux-Mines
2. **La tour des mineurs d'Echery accueillit une école paroissiale réformée au 18e siècle :**
   © Archives de Sainte-Marie-aux-Mines
3. **Abécédaire pour les écoles protestantes luthériennes de Colmar, au 18e siècle :**
   © Archives musée de l'école d'Echery
4. **Règlement du maitre d'école réformé en 1771 :**
   © ADHR, 202 J 23

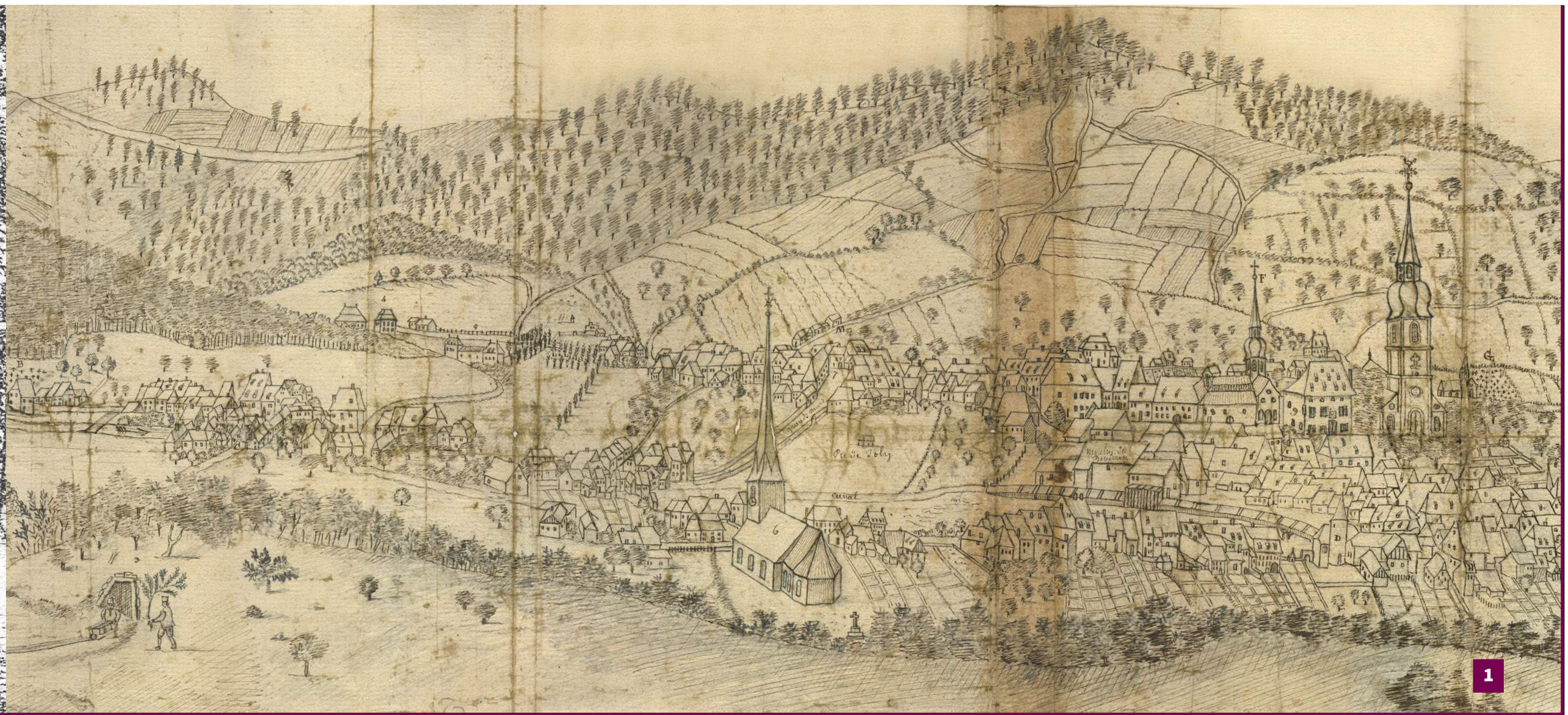

1

LES ÉCOLES PAROISSIALES CATHOLIQUES

Face à la Réforme protestante, l'Eglise catholique est profondément ébranlée. A partir du Concile de Trente (1542), le Saint Siège lance une contre-réforme, pour restaurer l'autorité morale de l'église romaine.

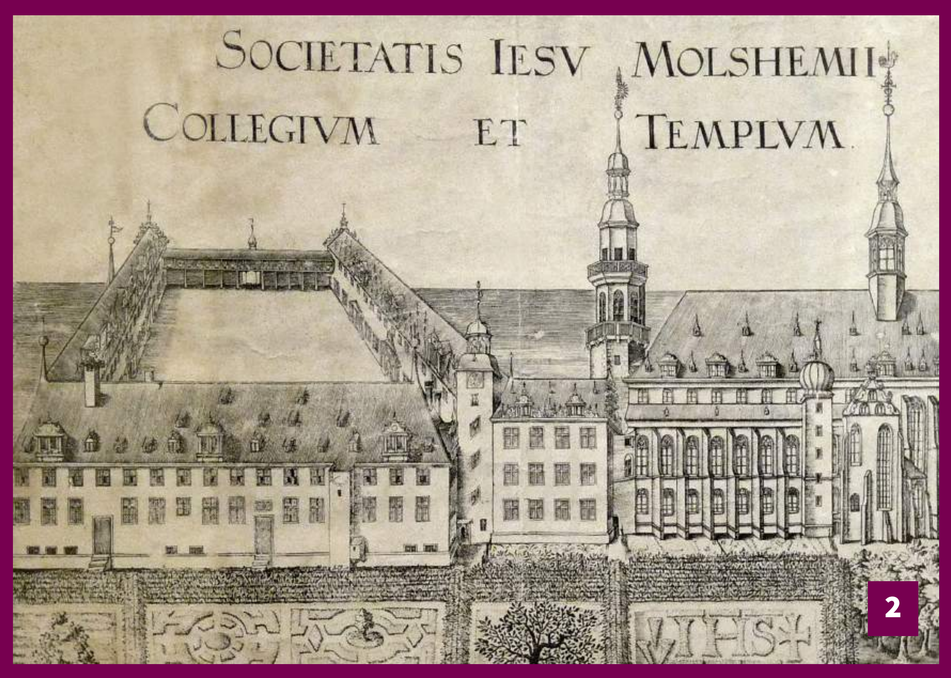

2

Le Concile de Trente encourage une meilleure formation du clergé, et l'instruction des enfants. Pour la formation du clergé, le Saint Siège s'appuie sur l'ordre des Jésuites, fondé en 1534. Les Jésuites dispensent une formation en 6 ans au sein de leurs collèges, qui mêle la culture humaniste et une foi profonde dans l'Eglise catholique. Il s'agit de former des membres du clergé capables d'argumenter, et doté d'un comportement irréprochable.

En Alsace, des collèges jésuites sont fondés à Molsheim (1580), Haguenau (1614), Ensisheim (1615) et Sélestat (1623).

A l'échelle locale, le Duc de Lorraine envoie des Franciscains de Raon-l'Etape à Sainte-Marie-aux-Mines, côté lorrain, en 1617. Ils y fondent le couvent des cordeliers.

3

Au contact régulier de la population, ils veillent à limiter les conversions au protestantisme et à instruire les enfants catholiques. Au 17e siècle et au 18e siècle, toutes les paroisses catholiques de la vallée se dotent progressivement d'une école paroissiale.

1. Vue sur Sainte-Marie-aux-Mines en 1760. Le couvent des cordeliers est marqué par le repère F :
© Bib SIC / Albums Lesslin, Af1
2. Collège Jésuite de Molsheim au 17e siècle :
© Wikimedia commons
3. L'immeuble 5 rue de l'église, abritait l'école paroissiale de Lièpvre au 18e siècle :
© Photo David Bouvier

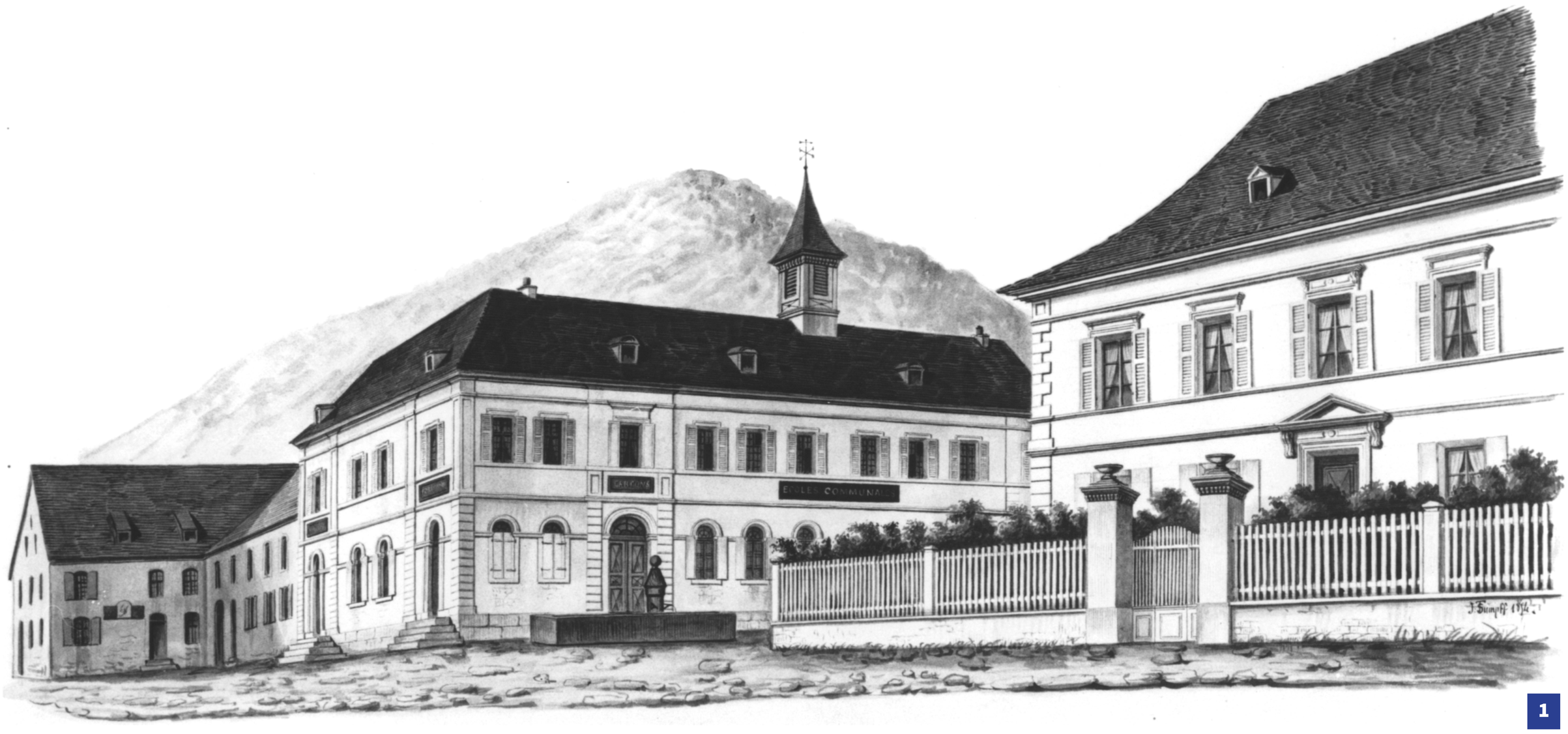

1

VERS L'ÉLABORATION D'UN CURSUS SCOLAIRE

Après la Révolution, l'Etat va prendre une série de lois et de mesures pour renforcer l'instruction scolaire. De même, les Révolutionnaires ne veulent plus laisser à l'Eglise le monopole de l'éducation, car on craint qu'elle ne forme des partisans au retour de la monarchie. A partir de 1802, l'empereur Napoléon Ier structure l'enseignement en 3 degrés (primaire, secondaire et spécial / universitaire), puis va créer des Ecoles Normales pour la formation du corps enseignant.

Sous la Monarchie de Juillet, la loi Guizot franchit une nouvelle étape en 1833. Elle impose la création d'une école communale dans toutes les communes de plus de 500 habitants, et une école primaire supérieure dans les communes de plus de 6000 habitants. En application de cette loi, la plupart des écoles communales du Val d'Argent sont construites entre 1840 et 1862, selon une architecture identique.

La loi Guizot instaure aussi des comités d'instructions primaires, où figurent le maire, le curé, un représentant de chaque culte et 3 notables. Ces comités inspectent les écoles et le personnel enseignant, et dressent des listes des enfants ne recevant aucune instruction, pour tenter d'y remédier.

2

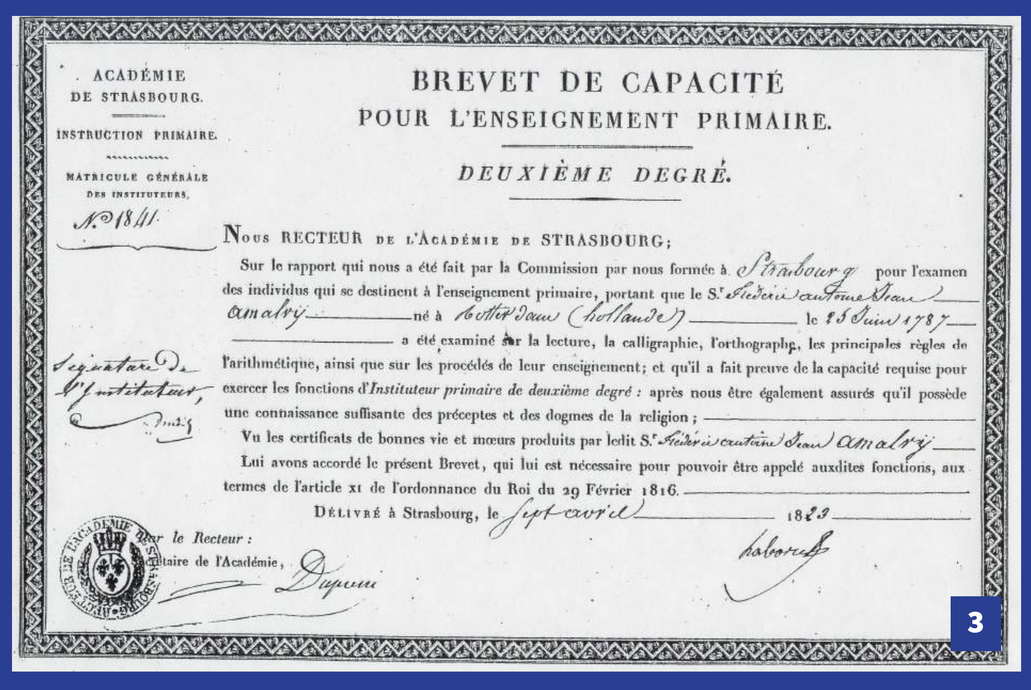

ACADÉMIE DE STRASBOURG.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

MATRICULE GÉNÉRALE DES INSTITUTEURS.

N° 1841.

BREVET DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

DEUXIÈME DEGRÉ.

NOUS RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG;

Sur le rapport qui nous a été fait par la Commission par nous formée à Strasbourg pour l'examen des individus qui se destinent à l'enseignement primaire, portant que le S.r Frédéric Antoine Jean Amalry né à Rotterdam (Hollande) le 25 Juin 1787 a été examiné sur la lecture, la calligraphie, l'orthographe, les principales règles de l'arithmétique, ainsi que sur les procédés de leur enseignement; et qu'il a fait preuve de la capacité requise pour exercer les fonctions d'*Instituteur primaire de deuxième degré* : après nous être également assurés qu'il possède une connaissance suffisante des préceptes et des dogmes de la religion;

Vu les certificats de bonnes vie et mœurs produits par ledit S.r Frédéric Antoine Jean Amalry

Lui avons accordé le présent Brevet, qui lui est nécessaire pour pouvoir être appelé auxdites fonctions, aux termes de l'article XI de l'ordonnance du Roi du 29 Février 1816.

DÉLIVRÉ à Strasbourg, le 5 avril 1823

Signature de l'Instituteur,

Pour le Recteur :

Le Secrétaire de l'Académie,

3

1. Ecole de Sainte-Croix-aux-Mines, construite en 1843 application des lois Guizot. Dessin de Stumpf en 1854 :
© Reproduction CCVA

2. Le plan de l'école de Lièpvre est identique à celui de Sainte-Croix-aux-Mines :
© Archives de Lièpvre

3. Brevet de capacité d'un instituteur, délivré par le recteur de Strasbourg en 1823, lui conférant le droit d'enseigner :
© Coll. JP Patris

1

LA LUTTE CONTRE L'ABSENTÉISME SCOLAIRE

La loi Guizot impose l'instruction, mais ne rend pas obligatoire la fréquentation de l'école. Hors, dans les cités industrielles comme Sainte-Marie-aux-Mines, les parents préfèrent envoyer les enfants à l'usine textile qu'à l'école. Une enquête réalisée en 1836 indique que certaines entreprises de Sainte-Marie-aux-Mines emploient des enfants dès l'âge de 4 ans.

2

Les industriels trouvent de nombreux avantages à la main d'œuvre infantile, qui est bon marché. Mais ils reconnaissent que sans instruction, les enfants pourront difficilement sortir de leur condition misérable. Des compromis sont trouvés par l'ouverture d'écoles de nuit, accessibles gratuitement entre 20H et 22H, après les heures de travail.

En 1841, l'industriel Jean Jacques Bourcart obtient le vote d'une loi sur le temps de travail des enfants. La loi interdit l'embauche des enfants de moins de 8 ans, et limite à 12 heures / jour au maximum le temps de travail des enfants, en fonction de leur classe d'âge. La loi Guizot, combinée à la loi Boucart va accroitre progressivement la fréquentation des écoles dans la 2e moitié du 19e siècle.

3

1. Classe d'enseignement mutuel vers 1830 :
© Wikimedias commons
2. Affiche pédagogique sur le travail des enfants dans l'industrie textile du 19e siècle :
© Archives musée de l'école d'Echery
3. Portrait de Jean Jacques Bourcart, à l'origine de la règlementation du temps de travail des enfants :
© Wikipedia

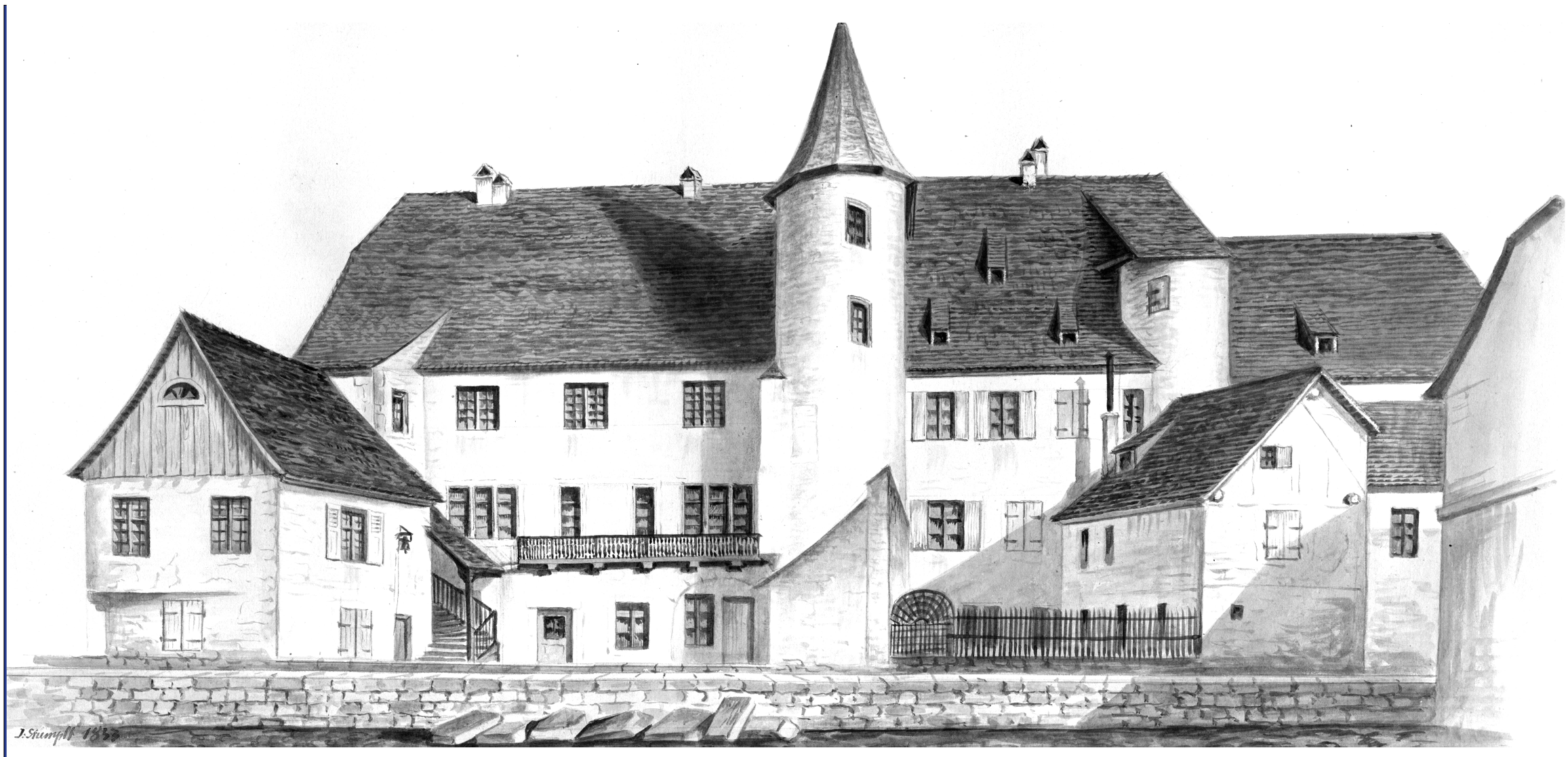

1

LE GYMNASE INDUSTRIEL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES

Jusqu'en 1833, il n'y a que des écoles primaires paroissiales dans le Val d'Argent.

Les élèves qui souhaitent poursuivre leurs études doivent quitter le territoire pour aller dans les collèges, les lycées ou les pensionnats de la région.

En juillet 1834, la ville de Sainte-Marie-aux-Mines crée un Gymnase industriel, dans les locaux de la pharmacie de la tour, dirigé par le pasteur réformé Louis Frédéric Goguel.Ce collège propose une formation scientifique aux élèves, avec des cours de chimie, de mathématiques et de mécanique, pour former les futurs cadres de l'industrie textile du Val d'Argent. Il est financé par les frais d'écolage supportés par les familles du patronat local. Cependant, faute d'effectifs suffisant, ce collège ferme ses portes en 1840.

Un collège spécial est rouvert dans le même bâtiment en 1863, orienté vers les matières scientifiques, pour répondre à la demande des industriels locaux.

Le collège ferme le 8 août 1871, car l'annexion de l'Alsace par l'Allemagne rend caduque la convention de financement avec la France. En 1872, l'Etat allemand rouvre le collège, mais en fait un Realgymnasium, un établissement secondaire avec prépondérance des matières littéraires.

2

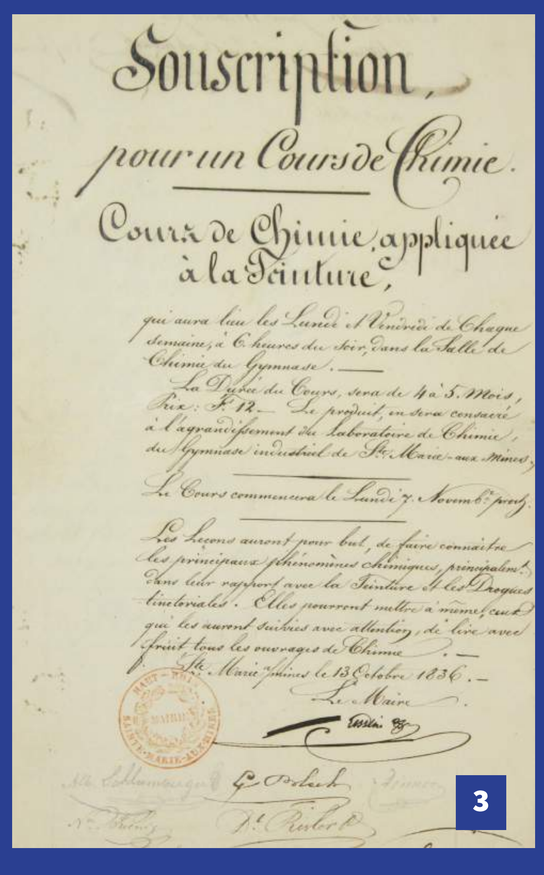

Souscription,
pour un Cours de Chimie.

Cours de Chimie, appliquée à la Teinture,

qui aura lieu les Lundi et Vendredi de Chaque semaine, à 6 heures du soir, dans la Salle de Chimie du Gymnase. —

La Durée du Cours, sera de 4 à 5 Mois, Prix: F. 12.— Le produit, en sera consacré à l'agrandissement du Laboratoire de Chimie du Gymnase industriel de Ste Marie-aux-Mines,

Le Cours commencera le Lundi 7 Novmbre prochain.

Les Leçons auront pour but, de faire connaître les principaux phénomènes chimiques, principalement dans leur rapport avec la Teinture et les Drogues tinctoriales. Elles pourront mettre à même, ceux qui les auront suivies avec attention, de lire avec fruit tous les ouvrages de Chimie. —

Ste Marie-aux-Mines le 13 Octobre 1836. —

Le Maire

3

1. Bâtiment de la pharmacie de la tour en 1854. Il abrita un gymnase industriel :
© Bib SIC / dépôt MDVA
2. Le pasteur Frédéric Louis Goguel, fondateur du gymnase industriel :
© Bib SIC / dépôt MDVA
3. Appel à souscription pour l'organisation de cours de chimie et de teinture au gymnase industriel :
© Archives de Sainte-Marie-aux-Mines

LES ÉCOLES PRIMAIRES POUR FILLES

La loi Guizot de 1833 n'imposait que la création d'écoles de garçons.
La loi Falloux, datée du 15 mars 1850, instaure l'obligation de créer une école primaire pour filles dans les communes de plus de 800 habitants. Cette loi, qui autorise aussi le recrutement d'enseignants religieux, marque un retour très marqué de l'Eglise dans le domaine éducatif.

A l'époque, les classes pour filles et garçons peuvent être abritées dans une même école, mais sont strictement séparées, en raison d'un enseignement radicalement différent. L'éducation d'une femme vise d'abord à en faire une bonne maîtresse de maison, et les matières enseignées s'en ressentent.

Sa scolarité n'est limitée qu'à quelques années, pour l'apprentissage des bases (lecture, écriture, calcul). Son éducation vise à en faire une femme soumise, travailleuse et discrète.

La loi Duruy, votée le 10 avril 1867, donne un nouveau coup d'accélérateur à la création d'écoles primaires des filles, en obligeant les communes de 500 habitants à en créer une.

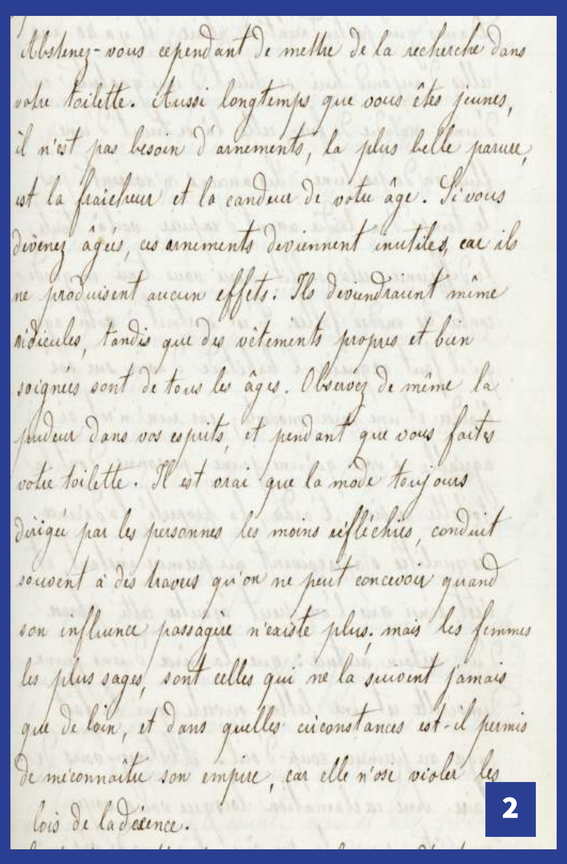
Abstenez-vous cependant de mettre de la recherche dans votre toilette. Aussi longtemps que vous êtes jeunes, il n'est pas besoin d'ornements, la plus belle parure, est la fraîcheur et la candeur de votre âge. Si vous devenez âgées, ces ornements deviennent inutiles, car ils ne produisent aucun effets. Ils deviendraient même ridicules, tandis que des vêtements propres et bien soignés sont de tous les âges. Observez de même la pudeur dans vos esprits, et pendant que vous faites votre toilette. Il est vrai que la mode toujours dirigée par les personnes les moins réfléchies, conduit souvent à des travers qu'on ne peut concevoir quand son influence passagère n'existe plus. mais les femmes les plus sages, sont celles qui ne la suivent jamais que de loin, et dans quelles circonstances est-il permis de méconnaître son empire, car elle n'ose violer les lois de la décence.

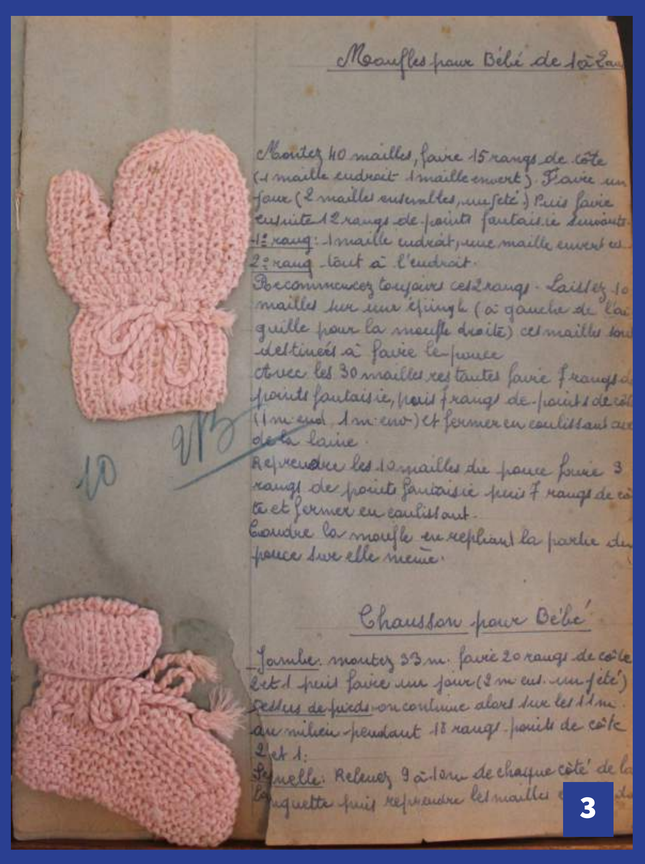
Moufles pour Bébé de 10 à 12 ans

Montez 40 mailles, faire 15 rangs de côte (1 maille endroit 1 maille envers). Faire un jour (2 mailles enlevées, un jeté) Puis faire ensuite 12 rangs de points fantaisie suivants
1er rang : 1 maille endroit, une maille envers etc.
2e rang : tout à l'endroit.
Recommencez toujours ces 2 rangs. Laissez 10 mailles sur une épingle (à gauche de la moufle pour la moufle droite) ces mailles sont destinées à faire le pouce
Avec les 30 mailles restantes faire 7 rangs de points fantaisie, puis 7 rangs de côte (1 m. end. 1 m. env.) et fermer en coulissant avec de la laine.
Reprendre les 10 mailles du pouce faire 3 rangs de points fantaisie puis 7 rangs de côte et fermer en coulissant.
Coudre la moufle en repliant la partie du pouce sur elle même.

Chausson pour Bébé

Semelle : monter 33 m. faire 20 rangs de côte 1 et 1 puis faire un jour (2 m. ens. un jeté)
Dessus de pieds : on continue alors sur les 11 m. au milieu pendant 18 rangs points de côte 2 et 1.
Languette : Relever 9 à 10 m de chaque côté de la languette puis reprendre les mailles

1. 3e Classe de l'école des filles de Rombach-le-Franc, vers 1910 :
© Archives musée de l'école d'Echery
2. Extrait du cours d'éducation de Julie Muller (1855), où on conseille aux filles de ne pas suivre la mode :
© Archives musée de l'école d'Echery
3. Cours de tricot (1930) :
© Archives musée de l'école d'Echery
4. Classe de Lièpvre en 1953-1954 :
© Archives musée de l'école d'Echery

L'ÉCOLE SOUS LE REICHSLAND (1871-1918)

Après la défaite de 1870, l'Alsace est rattachée à l'Allemagne. L'annexion a des répercussions sur l'école en Alsace, car son organisation va être calquée sur le modèle prussien.

Dès 1871, l'école devient obligatoire pour tous les Alsaciens. Les parents ne peuvent plus déroger à l'obligation scolaire, et les maires sont chargés de la faire appliquer. Bien qu'obligatoire, l'école n'est pas gratuite : des frais d'écolage sont réclamés aux familles. La gratuité n'est acquise qu'aux indigents.

Surtout, la langue allemande devient obligatoire dans les écoles, mais avec une certaine tolérance du français. Jusqu'à la rentrée 1874, un instituteur a le droit de s'exprimer en français devant ses élèves. A partir de la rentrée 1874, l'allemand devient la langue officielle d'enseignement, et les élèves doivent apprendre à lire et à écrire en allemand gothique.

L'apprentissage du français reste possible dans les collèges et les lycées comme langue étrangère. Il est cependant banni des programmes durant la guerre 1914-1918.

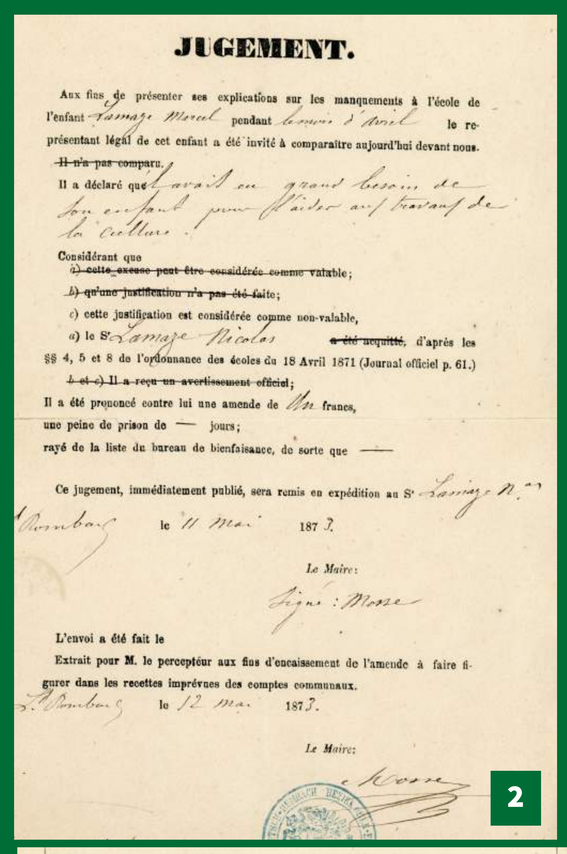

JUGEMENT.

Aux fins de présenter ses explications sur les manquements à l'école de l'enfant Lamaze Marcel pendant trimestre d'avril le représentant légal de cet enfant a été invité à comparaître aujourd'hui devant nous.

~~Il n'a pas comparu.~~

Il a déclaré que l'avait eu grand besoin de son enfant pour l'aider aux travaux de la culture.

Considérant que

~~a) cette excuse peut être considérée comme valable;~~

~~b) qu'une justification n'a pas été faite;~~

c) cette justification est considérée comme non-valable,

a) le Sr Lamaze Nicolas ~~a été acquitté~~, d'après les §§ 4, 5 et 8 de l'ordonnance des écoles du 18 Avril 1871 (Journal officiel p. 61.)

~~b. et c) Il a reçu un avertissement officiel;~~

Il a été prononcé contre lui une amende de 10 francs, une peine de prison de — jours; rayé de la liste du bureau de bienfaisance, de sorte que —

Ce jugement, immédiatement publié, sera remis en expédition au Sr Lamaze N.^o

Rombach le 11 Mai 1873.

Le Maire:

Signé : Mosse

L'envoi a été fait le

Extrait pour M. le percepteur aux fins d'encaissement de l'amende à faire figurer dans les recettes imprévues des comptes communaux.

Rombach le 12 Mai 1873.

Le Maire:

Mosse

2

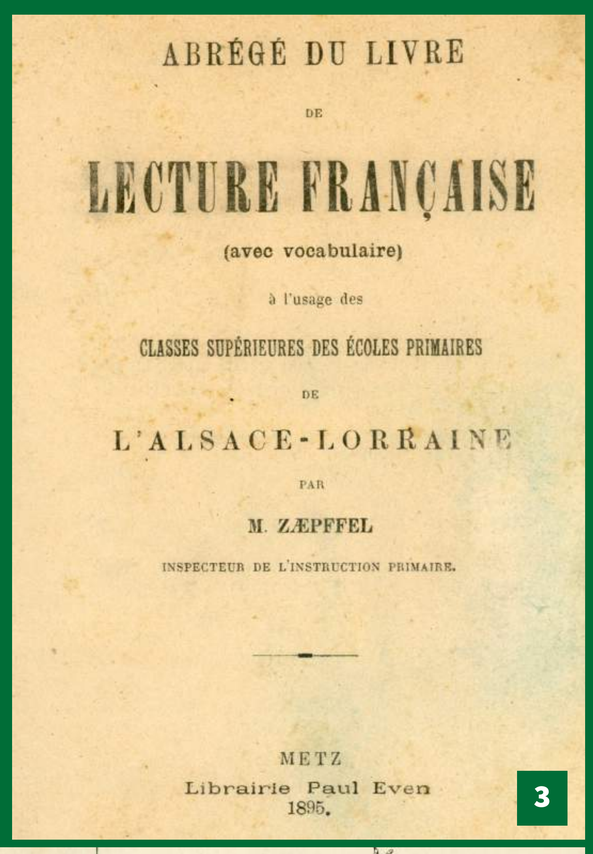

ABRÉGÉ DU LIVRE

DE

LECTURE FRANÇAISE

(avec vocabulaire)

à l'usage des

CLASSES SUPÉRIEURES DES ÉCOLES PRIMAIRES

DE

L'ALSACE-LORRAINE

PAR

M. ZÆPFFEL

INSPECTEUR DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

METZ

Librairie Paul Even

1895.

3

ä äu

schä len läu ten

lär men wär men fär ben sä gen jä ten
schäu men säu men schäd lich mä hen nä hen
na he nä her hoch hö her zä he

er rät, wo hin wir ge hen. — schä me dich zu lü gen! — wer hat schon ge läu tet? — ich war un ru hig; das tut mir leid. —

von vor ver der ben

vor zei gen vor sa gen ver kau fen ver wi sche
sau rer teu rer mun te rer sau be rer
er rö ten ver ra ten ver rei sen zer rei ben

er kam von vor ne. — wen de dich von mi ab! — wir ka men a tem los an. — la laut vor; wir la sen lei se mit.

4

1. Ecole primaire de Sainte-Croix-aux-Mines sous l'époque allemande, vers 1900-1910 :
© Coll.H.Vetter / repro archives de Sainte-Croix-aux-Mines

2. Procès-verbal dressé contre un habitant de Rombach-le-Franc, car il a gardé son fils pour des travaux agricoles au lieu de l'envoyer à l'école :
© Archives musée de l'école d'Echery

3. Page de titre d'un ouvrage de lecture en français, en usage en Alsace Lorraine à l'époque du Reichsland :
© Archives musée de l'école d'Echery

4. Livre pour l'apprentissage de la lecture de l'allemand gothique :
© Archives musée de l'école d'Echery

1

UNE ÉCOLE CONFESSIONNELLE ET ANTI-CONGRÉGATIONNISTE

La principale différence de l'école du Reichsland concerne la place de la religion. L'administration allemande instaure des cours de religion obligatoires, assurés par des curés, des pasteurs ou des rabbins fonctionnaires d'Etat.

Le système éducatif éprouve en revanche une certaine méfiance vis-à-vis des congrégations religieuses, dont certaines sont jugées trop francophiles. Elles sont progressivement écartées de l'enseignement public au profit d'instituteurs laïcs.

A Sainte-Marie-aux-Mines, les « Frères de Marie » et les « Sœurs de Portieux » qui enseignent le français dans les écoles catholiques sont contraints de partir. Seules les congrégations religieuses, dont la maison mère est située dans l'Empire germanique ou en Alsace Lorraine, sont autorisées. Elles doivent accepter d'enseigner en allemand et le contrôle de l'Etat.

C'est ainsi qu'est créée l'école privée Sainte Geneviève à Sainte-Marie-aux-Mines, en 1882, qui dépend de la Congrégation des Sœurs de la Divine Providence de Ribeauvillé.

SOCIÉTÉ DE MARIE

A LA VERTU

AU TRAVAIL

TÉMOIGNAGE

DE SATISFACTION

mérité par l'élève Gatz Emile

pour la 1e semaine du mois de Juin 1873

Le Directeur,

J.M.J. Molinier

2

3

4

1. Classe des filles de l'école des sœurs, vers 1900-1910 :
© Fonds Adam / médiathèque du Val d'Argent

2. Bon point délivré à un élève de l'école catholique « Société de Marie » en 1873. Cette école fut fermée, car la maison mère des religieux était située en France :
© Archives musée de l'école d'Echery

3. Ecole privée Sainte Geneviève, dans son bâtiment d'origine à Belle Vue :
© Coll. JP Patris

4. Nouveau bâtiment de l'école Sainte Geneviève, au début des années 1950 :
© Coll. D. Bouvier

DU GYMNASIUM À LA REALSCHULE

Sous le Reichsland, l'enseignement secondaire s'organise en deux grandes catégories d'établissements :

- Le Gymnasium, qui est un collège/lycée plutôt littéraire, avec prépondérance des sciences humaines (littérature, histoire géographie, latin, grec…)
- La Realschule, qui est un collège / lycée davantage scientifique, avec prépondérance des mathématiques, sciences physiques, …

Le bâtiment de la pharmacie de la tour n'est plus adapté à l'accueil des élèves du collège, et la municipalité décide de construire un nouveau bâtiment dans la rue Osmont. Mais un vif débat oppose le maire Eugène Mülhenbeck, partisan d'un gymnasium littéraire, aux industriels du conseil municipal qui privilégiaient une Realschule scientifique, entre 1876 et 1879.

Au bout du compte, on ouvre une Realschule à caractère scientifique, mais proposant une option latin / grec ! L'établissement accueille ses premiers élèves à la rentrée 1879, et dispose d'un jardin botanique dans sa cour, dont le séquoia géant est le seul vestige actuel.

Vergebung von Hoch-Bauten.

Gemeinde Markirch.

Neubau eines Realprogymnasiums.

Am Samstag den 31. März 1877, um 2 Uhr Nachmittags, wird auf dem Rathhause in Markirch zur öffentlichen Verlosung der Neuarbeiten eines Realprogymnasiums in zwei Loosen durch verfiegelte Submission geschritten werden:

Das erste Loos besteht in Erd-, Mauer-, Zimmer-, Schmied-, Dachdecker- und Blechnerarbeiten.

Das zweite Loos, in Schreiner-, Glaser-, Schlosser- und Malerarbeiten.

Betrag veranschlagt zusammen . . . . . 151,630 M. 72 Pf.

Kenntniß von Plänen und Lastenheft kann im Bürgermeisteramte von Markirch und im Büreau des unterzeichneten Architekten in Strassburg, Kaufhausgasse, Nr. 2, genommen werden.

Strassburg, den 3. März 1877.

Der Architekt, J. A. Brion.

ADJUDICATION DE TRAVAUX COMMUNAUX.

Commune de Sainte-Marie-aux-Mines.

CONSTRUCTION D'UN

RÉALPROGYMNASE.

Samedi le 31 mars 1877, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé, par voie de soumissions cachetées, à l'adjudication des travaux de construction d'un Réalprogymnase, formant deux lots:

Le premier lot comprend les travaux de terrassement, maconnerie, charpente, gros fers, couverture et ferblanterie.

Le deuxieme lot, les travaux de menuiserie, vitrerie, serrurerie et peinture.

Estimation des travaux montant ensemble à . . . . . 151,630 M. 72 Pf.

Les plans, devis et cahier des charges sont déposés au secrétariat de la Mairie de Sainte-Marie-aux-Mines, où les amateurs pourront en prendre connaissance, ainsi qu'au bureau de l'architecte soussigné, rue de la Douane, 2

Strasbourg, le 5 mars 1877.

L'architecte, J. A. BRION.

Vergebung von Hoch-Bauten.

Gemeinde Markirch.

Neubau einer Realschule.

Am Samstag den 5. Januar 1878, um 9 1/2 Uhr Morgens, wird auf dem Rathhause in Markirch zur öffentlichen Verlosung der Neuarbeiten einer Realschule durch verfiegelte Submission geschritten werden:

1. Loos. — Erd-, Mauer-, Zimmer-, Schmiedearbeiten . . . . . M. 84,128 21 Pf.
2. Loos. — Dachdecker- und Blechnerarbeiten 7,324 21
3. Loos. — Schreiner-, Glaser- und Malerarbeiten (dieses Loos wird in einem später anzusetzenden Termin vergeben).
4. Loos. — Turnhalle, Abtritt, Umzäunungen 20,927 68
5. Loos. — Eisengitter 3,080 16

Kenntniß von Plänen und Lastenheft kann im Bürgermeisteramte von Markirch und im Büreau des unterzeichneten Architekten in Strassburg, Weißthurmstraße, Nr. 58, genommen werden.

Strasburg, den 6. Dezember 1877.

Der Architekt, J. A. Brion.

ADJUDICATION DE TRAVAUX COMMUNAUX.

Commune de Sainte-Marie-aux-Mines.

CONSTRUCTION D'UNE

REALSCHULE.

Samedi le 5 janvier 1878, à 9 1/2 heures du matin, il sera procédé, par voie de soumissions cachetées, à l'adjudication des travaux de construction d'une Realschule:

1er lot. — Terrassement, maconnerie, charpente, gros fers . . . . . M. 84,128 21 Pf.
2e lot. — Couverture et ferblanterie 7,324 21
3e lot. — Menuiserie, vitrerie, peinture, serrurerie. (Ce lot sera adjugé à une époque à fixer prochainement.) 20,927 68
4e lot. — Gymnastique, latrines, clôture 3,080 16
5e lot. — Grille en fer . . . . . .

Les plans, devis et cahier des charges sont déposés au secrétariat de la Mairie de Sainte-Marie-aux-Mines, où les amateurs pourront en prendre connaissance, ainsi qu'au bureau de l'architecte soussigné, faubourg National, 58.

Strasbourg, le 6 décembre 1877.

L'architecte, J. A. B

1. Vue sur la rue Osmont et le collège / lycée en 1883, depuis la Fouchelle :
© Archives SIC

2. Affiches datées de 1877, annonçant la construction d'un Gymnasium, devenu une Realschule quelques mois plus tard :
© Archives de Sainte-Marie-aux-Mines

3. Classe de garçons au collège / lycée de Sainte-Marie-aux-Mines, en 1910 :
© Reproduction R. Greyer

4. Extrait d'une photo de 1885, montrant le jardin botanique à l'arrière du collège / lycée :
© Archives SIC

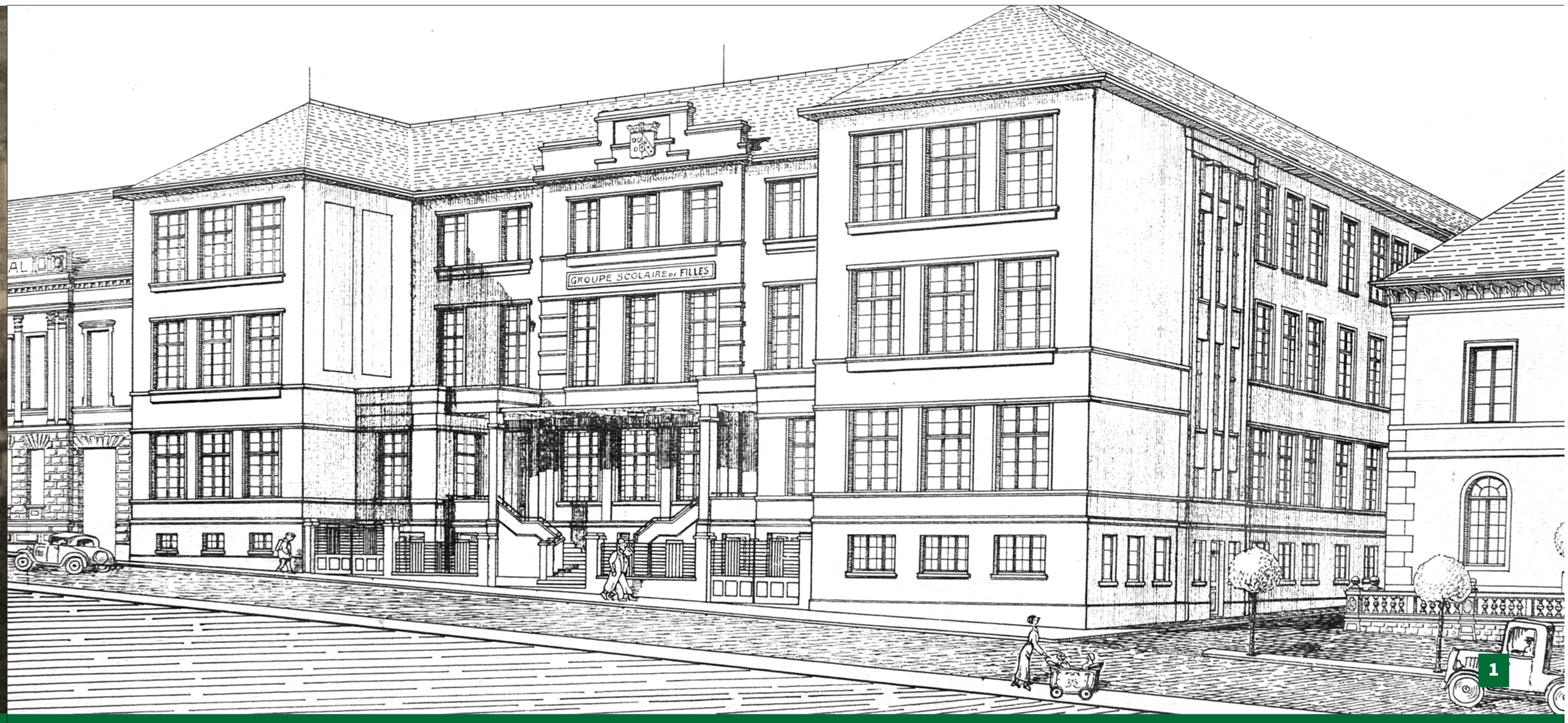

LA LENTE ORGANISATION D'UN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POUR FILLES

La loi Falloux considère que les écoles pour filles relèvent uniquement de l'enseignement primaire, et ne prévoit rien pour les organiser au niveau de l'enseignement secondaire. L'annexion de l'Alsace par l'Allemagne va paradoxalement favoriser la création d'un cursus secondaire pour filles.

Bon nombre de fonctionnaires allemands protestants, nommés en Alsace, s'offusquent de l'organisation des écoles pour filles en Alsace. Une majorité d'entre elles sont tenues par des religieux, où l'on encourage littéralement l'idolâtrie de la France. L'administration d'Alsace Lorraine crée des écoles supérieures pour filles laïques (Höhere Mädschenschule) en Alsace, financées par l'Etat. A Sainte-Marie-aux-Mines, un établissement de ce type apparait en 1873, dans l'ancien couvent des cordeliers.

En France, le député Camille Sée, originaire de Colmar, fait voter une loi le 21 décembre 1880 pour l'organisation de collèges et de lycées pour filles. L'enseignement s'organise autour de l'apprentissage des sciences humaines et des travaux d'aiguilles. Le cursus donne lieu à la délivrance d'un diplôme, mais qui n'a pas la même valeur qu'un baccalauréat et ne donnant accès à l'université. Ce n'est qu'en 1924 que les programmes de l'enseignement secondaire ainsi que le baccalauréat deviennent identiques pour les filles et les garçons.

1. Projet de reconstruction du collège de filles de Sainte-Marie-aux-Mines, en 1935. Projet non abouti :
© Archives de Sainte-Marie-aux-Mines
2. Collège de filles, dans l'ancien couvent des cordeliers, avant sa démolition en 1975 :
© Fonds Adam / médiathèque du Val d'Argent
3. Classe de filles fréquentant le collège des filles de Sainte-Marie-aux-Mines en 1936 :
© Archives musée de l'école d'Echery
4. Les filles désirant préparer le baccalauréat doivent fréquenter le collège / lycée des garçons dans les années 1920. Dans cette classe de 1926, il n'y a qu'une seule fille présente :
© Archives musée de l'école d'Echery

L'ÉCOLE ALSACIENNE REDEVIENT FRANÇAISE (1918-1939)

Durant la guerre 1914-1918, les écoles restent ouvertes tant bien que mal, malgré les dégâts collatéraux qu'elles subissent parfois. L'année scolaire 1918 / 1919 est celle de tous les changements.

Si la rentrée des classes s'est faite sous le régime allemand, l'éducation est reprise en main par les autorités françaises après le 11 novembre. Environ un quart des 6000 enseignants alsacien est licencié, car jugé trop germanophile ou ne maitrisant par suffisamment la langue française. Pour pallier à l'urgence, des officiers militaires donnent des cours en français aux enfants dès leur arrivée dans les écoles, dans l'attente d'instituteurs venus de France métropolitaine.

Cependant, ces nouveaux enseignants constatent qu'une grande majorité des enfants ne maîtrise pas la langue pour suivre les cours. Seuls 10% de la population alsacienne savent lire et écrire en français.
En 1922, on réintroduit deux heures de cours en allemand hebdomadaire dans les écoles, pour permettre aux plus faibles de rattraper le retard accumulé. La place des cours de religion suscite également un vif débat. L'Etat veut les supprimer tandis que les Alsaciens souhaitent leur maintien.
En 1925, les cours de religion sont finalement maintenus, au titre du régime concordataire de 1801 instauré par Napoléon Ier.

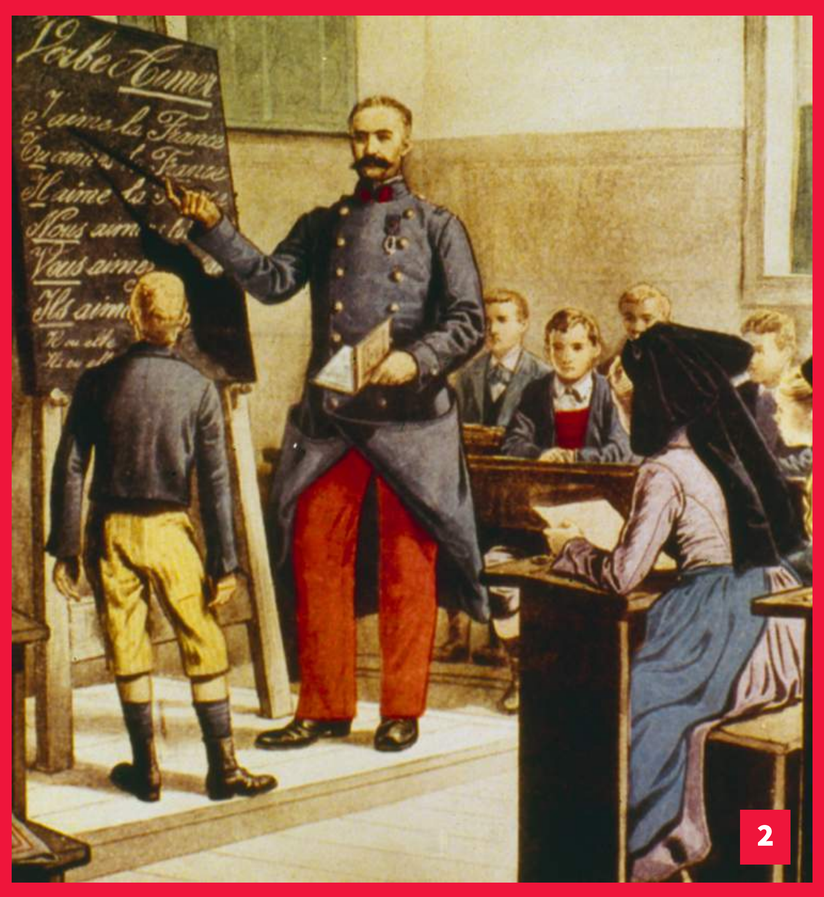

1. Elèves de Sainte-Croix-aux-Mines, portant les drapeaux français et américains en 1919 :
© Archives musée de l'école d'Echery
2. Officier français, assurant des cours aux élèves alsaciens, dans l'attente de l'arrivée des nouveaux instituteurs :
© CRDP
3. Les élèves de Lièpvre fêtent leur premier 14 juillet en 1919 :
© Archives musée de l'école d'Echery

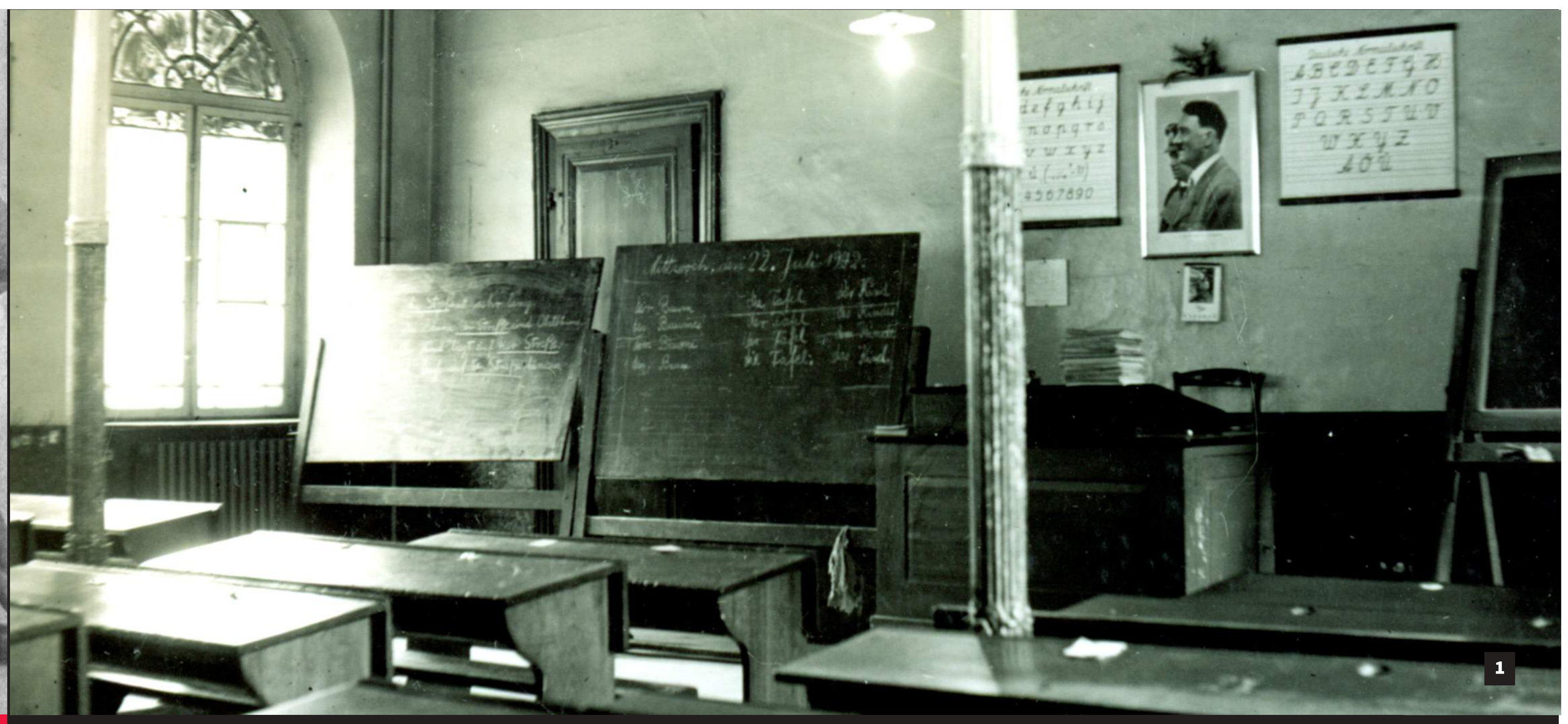

GERMANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

A l'issue d'une rapide guerre éclair, les nazis pénètrent en Alsace dès juin 1940. A la rentrée scolaire 1940, l'école change une nouvelle fois de régime. Elle se caractérise par la germanisation forcée, l'embrigadement militaire, et la diffusion des théories racistes du régime.

La germanisation entre en vigueur dès l'automne 1940. Les enseignants jugés trop francophiles sont écartés de l'école et remplacés par des instituteurs jugés plus compatibles avec le nouveau régime en place.

Les enfants doivent à nouveau apprendre et à lire la langue allemande comme langue principale. Un ouvrage spécifique à l'Alsace est édité à cet effet, et justifie l'utilisation de l'allemand officiel au détriment du patois alsacien. Les patronymes à consonance trop francophones sont germanisés, et le port du béret basque est interdit.

Cette germanisation forcée laissera des traces marquantes à l'issue du conflit. L'enseignement de l'allemand sera interdit de 1945 à 1952 dans les écoles primaires, avant d'être lentement réhabilité et généralisée à nouveau dans les années 1980.

Vorwort

Ihr sprecht ein von unserer deutschen Sprache grundverschiedenes Patois. Und doch haben eure Ahnen deutsch gesprochen wie wir; das beweisen viele Patoiswörter, die unverkennbar deutsche Wurzeln haben. Das beweisen vor allem die vielen deutschen Orts- und Flurnamen eurer Gegend (Schirmeck, Rotau, Bärenbach usw.) und die deutschen Familiennamen (Scheidecker, Kommer, Scheppler, Tormann usw.), die man noch oft findet.

Nach dem Dreißigjährigen Krieg war ein großer Teil der Bevölkerung ausgestorben und wurde durch Einwanderer mit französischer Sprache ersetzt.
Diese, sowie die Nähe der französischen Sprachgrenze und die französische Verwaltung erreichten, daß das Deutsche in eurer Gegend nach und nach verdrängt wurde.
Während der verflossenen Franzosenzeit habt ihr euch als Elsässer gefühlt und es abgelehnt, zu den angrenzenden französischen Departements geschlagen zu werden.
Ihr habt auch immer wieder von der Pariser Schulverwaltung verlangt, daß eure Kinder deutschen Unterricht bekommen. Diese berechtigte Forderung wurde aber abgelehnt.
Jetzt ist das Elsaß wieder deutsch. Jetzt müßt ihr notwendigerweise wieder deutsch

Préface

Vous parlez un patois bien différent de la langue allemande. Et pourtant vos aïeux ont parlé allemand comme nous autres Alsaciens.
Cela est prouvé par beaucoup de mots patois dont la racine est allemande.
Cela est prouvé principalement par des noms de villes et de villages (Schirmeck, Rotau, Bärenbach, etc.) et des noms de territoires et même par des noms de familles (Scheidecker, Kommer, Scheppler, Tormann, etc.) que l'on trouve souvent.
Après la guerre de trente ans, une grande partie de la population a disparu et fut remplacée par des émigrés de langue française.
Ceux-là, la proximité du domaine de la langue française et le gouvernement français ont obtenu successivement la suppression de la langue allemande dans vos vallées.
Pendant la période française expirée, vous avez décliné les projets de réunir vos pays aux départements voisins en vous réclamant Alsaciens.

Vous avez demandé et redemandé — du reste sans résultat — l'enseignement de l'allemand dans vos écoles.

Maintenant l'Alsace est r venue allemande. Il faut conséquent que vous appr

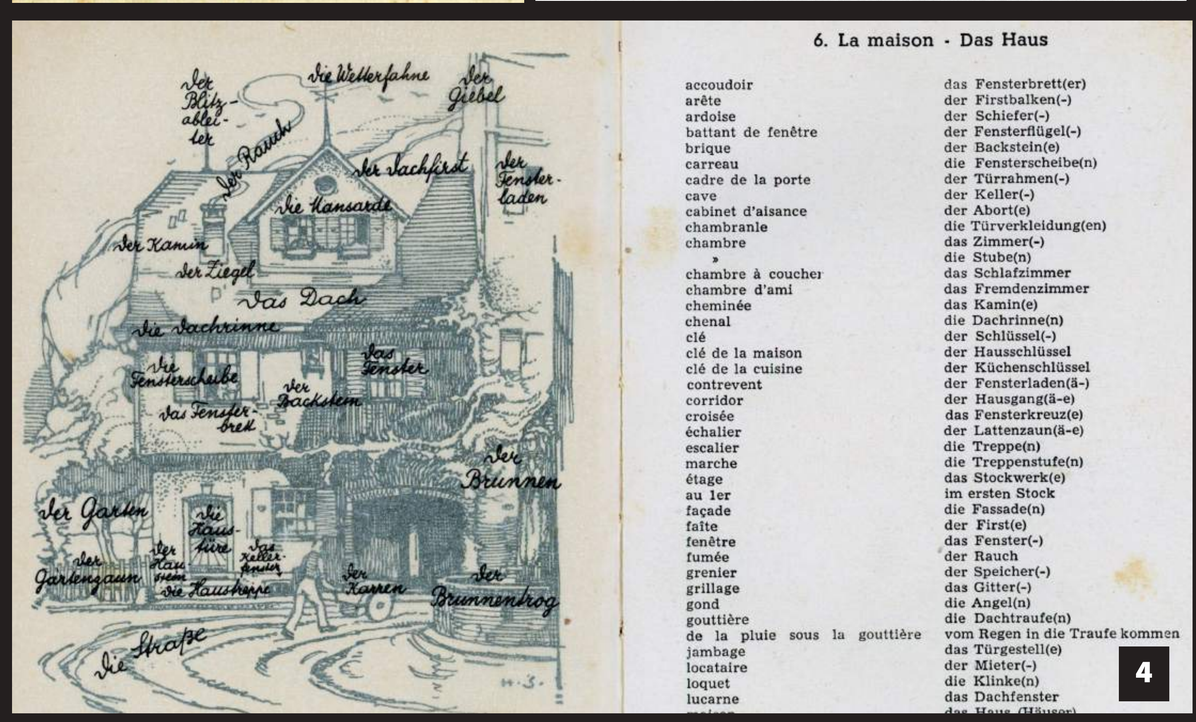

1. Salle de classe de l'école de Sainte-Croix-aux-Mines en 1942, avec présence du portrait du Führer accroché au mur :
© Archives de Sainte-Croix-aux-Mines
2. Page de titre du livre de lecture édité pour l'Alsace, en 1940 :
© Archives musée de l'école
3. Extrait de la préface du livre « Wir sprechen deutsch », à l'usage des populations alsaciennes :
© Archives musée de l'école d'Echery
4. Extrait de l'ouvrage « Wir sprechen deutsch », à l'usage de la population alsacienne :
© Archives musée de l'école d'Echery

LA PROPAGANDE ET L'EMBRIGADEMENT MILITAIRE

La propagande et l'embrigadement militaire sont les traits les plus caractéristiques du régime. Ils s'articulent autour du culte du Führer et préparent les enfants à une vie militaire, dès leur plus jeune âge.

Les livrets d'arithmétique proposent des exercices où l'on suggérer de calculer le poids de véhicules blindés ou la distance parcourue. En parallèle, des ouvrages scolaires enseignent « l'amour de la patrie et le sens du sacrifice ».

L'embrigadement militaire se poursuit en dehors des heures de cours. A l'issue de l'école, les enfants sont pris en charge dès l'âge de 6 ans par les organisations paramilitaires nazies, telles les Pfimfe et les Jeunesses Hitlériennes pour les garçons, ou le Bundes Deutches Mädel (BDM) pour les jeunes filles.

Dans ces organisations, les enfants apprennent à marcher au pas, pratiquent du sport, et participent aux parades nazies. La non-adhésion à ces organisations paramilitaires peut entraîner l'exclusion de l'école. Certaines familles préfèrent envoyer leurs enfants à l'usine dès que possible, pour les sortir du système scolaire et leur éviter d'être soumis à la propagande.

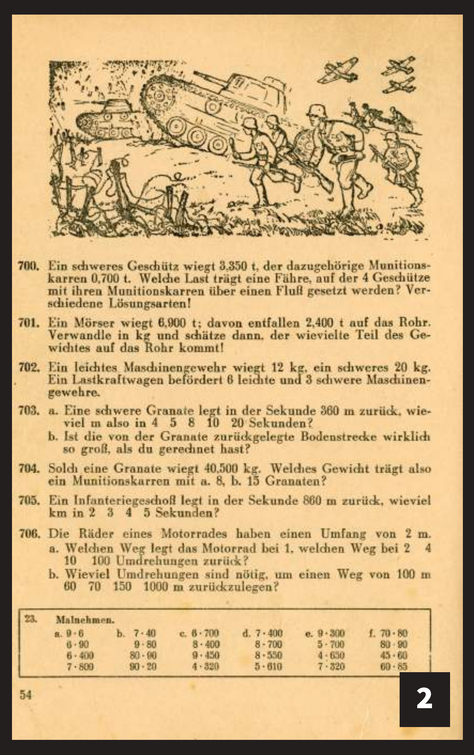

700. Ein schweres Geschütz wiegt 3,350 t, der dazugehörige Munitionskarren 0,700 t. Welche Last trägt eine Fähre, auf der 4 Geschütze mit ihren Munitionskarren über einen Fluß gesetzt werden? Verschiedene Lösungsarten!

701. Ein Mörser wiegt 6,900 t; davon entfallen 2,400 t auf das Rohr. Verwandle in kg und schätze dann, der wievielte Teil des Gewichtes auf das Rohr kommt!

702. Ein leichtes Maschinengewehr wiegt 12 kg, ein schweres 20 kg. Ein Lastkraftwagen befördert 6 leichte und 3 schwere Maschinengewehre.

703. a. Eine schwere Granate legt in der Sekunde 360 m zurück, wieviel m also in 4 5 8 10 20 Sekunden?
b. Ist die von der Granate zurückgelegte Bodenstrecke wirklich so groß, als du gerechnet hast?

704. Solch eine Granate wiegt 40,500 kg. Welches Gewicht trägt also ein Munitionskarren mit a. 8, b. 15 Granaten?

705. Ein Infanteriegeschoß legt in der Sekunde 860 m zurück, wieviel km in 2 3 4 5 Sekunden?

706. Die Räder eines Motorrades haben einen Umfang von 2 m.
a. Welchen Weg legt das Motorrad bei 1, welchen Weg bei 2 4 10 100 Umdrehungen zurück?
b. Wieviel Umdrehungen sind nötig, um einen Weg von 100 m 60 70 150 1000 m zurückzulegen?

23. Malnehmen.

a. 9·6	b. 7·40	c. 6·700	d. 7·400	e. 9·300	f. 70·80
6·90	9·80	8·400	8·700	5·700	80·90
6·400	80·90	9·450	8·550	4·630	45·60
7·800	90·20	4·320	5·610	7·320	60·85

54

2

3

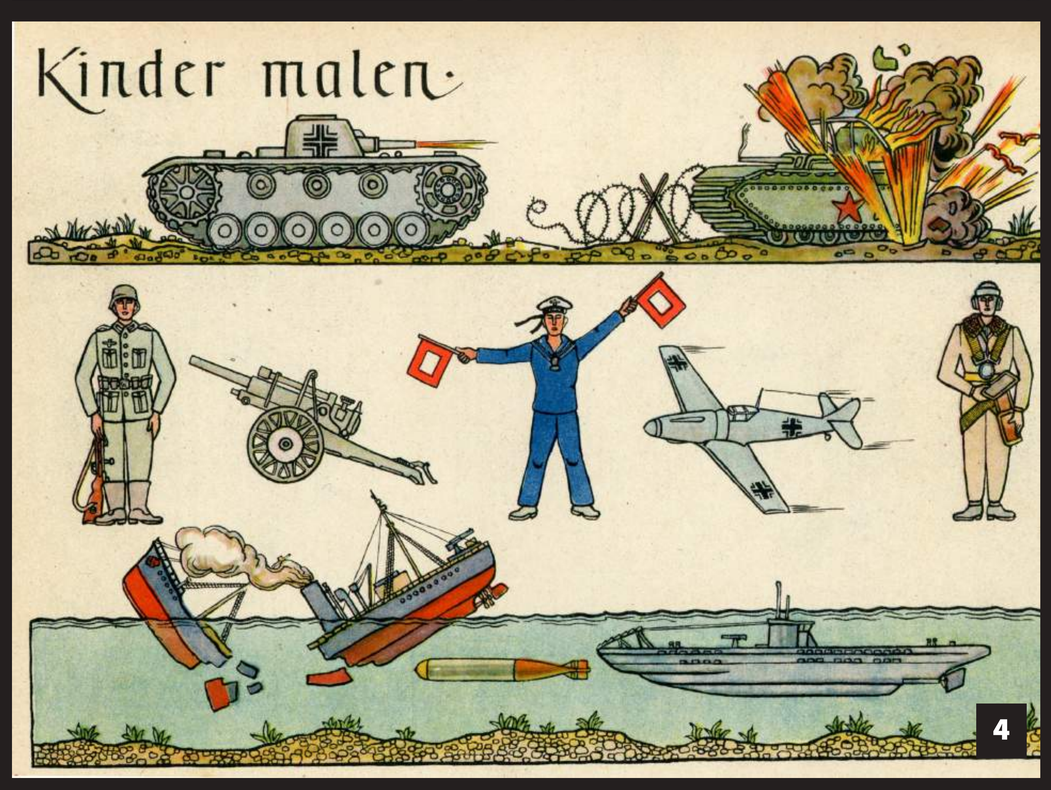

4

1. Enfants des Jeunesses hitlériennes, défilant à Ribeauvillé en 1940 :
© Archives musée de l'école d'Echery
2. Extrait d'un ouvrage d'arithmétique en usage à Echery, proposant des exercices de calcul à caractère militaire
3. Filles embrigadées dans le BDM, défilant à Sélestat en 1940 :
© Archives musée de l'école d'Echery
4. **Dessins d'enfants, issus d'un carnet d'activités à faire en période de l'Avent 1942 :**
© Archives musée de l'école d'Echery

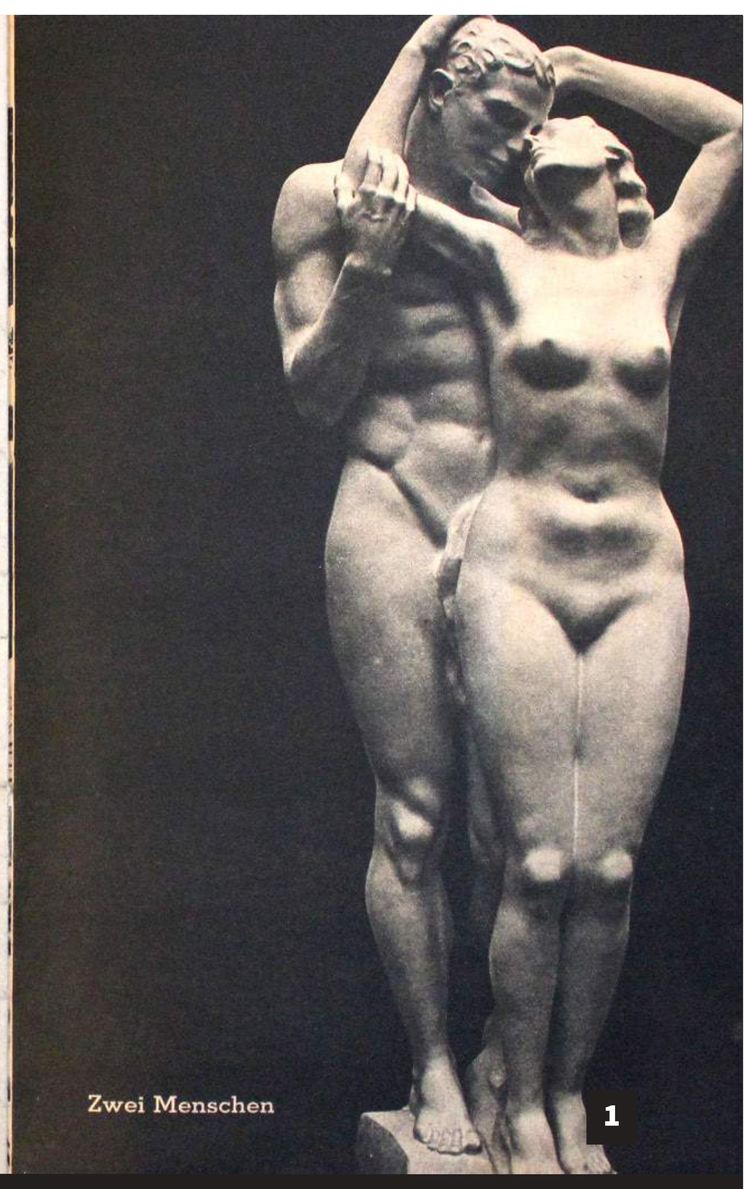

1

LA DIFFUSION DES IDÉES RACISTES

La dernière particularité du système scolaire nazi réside dans la diffusion des idées racistes du régime.Celui-ci véhicule l'idée d'une société dominée par race aryenne, qui a toute autorité pour assujettir les races dites inférieures (juifs, populations slaves, etc…).

Le bon aryen, qui se définit par des yeux bleus et une chevelure blonde, se retrouve figuré sur les affiches pédagogiques par exemple.

En parallèle, l'administration SS édite des revues de propagande raciste avec l'appui du Schulungsamt, l'Education nationale allemande.L'une d'entre elles, intitulée Der Untermensch , indique comment distinguer la race supérieure des races inférieures, en ayant recours à des photos très contrastées sur une double page.

L'objectif est de marquer les esprits en ayant recours davantage à l'impact de l'image qu'au texte qui l'accompagne.

2

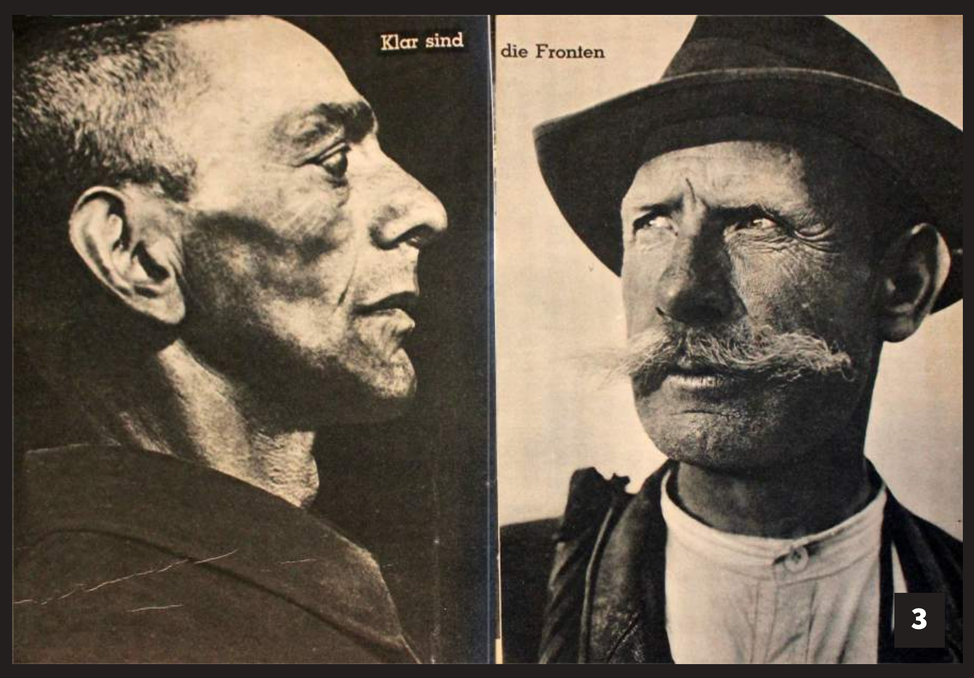

3

1. Page de titre et double page intérieure de la revue Der Untermensch :
© Archives musée de l'école d'Echery
2. Affiche pédagogique représentant un homme et une femme de l'âge de bronze, selon le type aryen :
© Archives musée de l'école d'Echery
3.Double intérieure de la revue Der Untermensch. La légende indique « les lignes du front sont claires… » :
© Archives musée de l'école d'Echery

1

VERS LE RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE

Après 1945, l'enseignement est à nouveau francisé, et retrouve son organisation d'avant-guerre, avec des cursus séparés pour filles et garçons, et fondé sur l'apprentissage par cœur des leçons données par le maître d'école.

Mais ces fondamentaux, sur lesquels s'appuient l'école depuis plusieurs décennies, sont fortement ébranlés par la crise de mai 1968. Les rapports maître / élèves s'en ressentent dès les années 1970.

Si l'école de la 3e République était fondée sur l'autorité et la fermeté du maître d'école, les élèves et leur bien-être sont désormais placés au centre de la pédagogie scolaire. Cette évolution transparait dans la photo de classe.

Autrefois placé au centre de la photo, le maître d'école se décale sur les côtés sur les photos des années 1970, tandis que les sourires des élèves se généralisent. Dans le même temps, la mixité des classes s'impose et les tenues vestimentaires se diversifient.

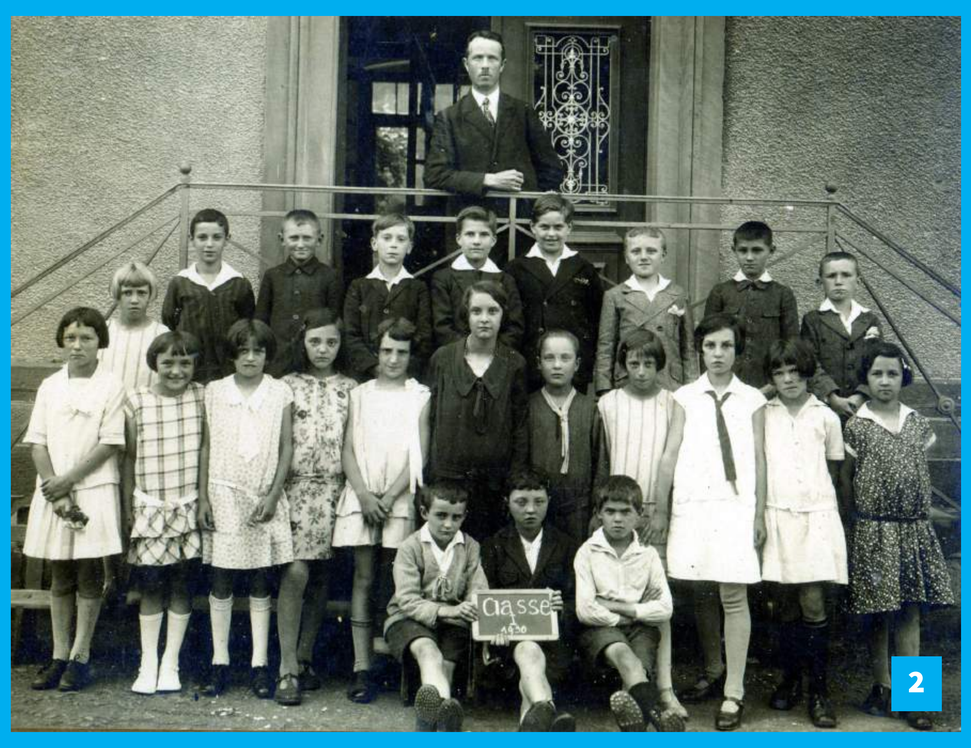

2

3

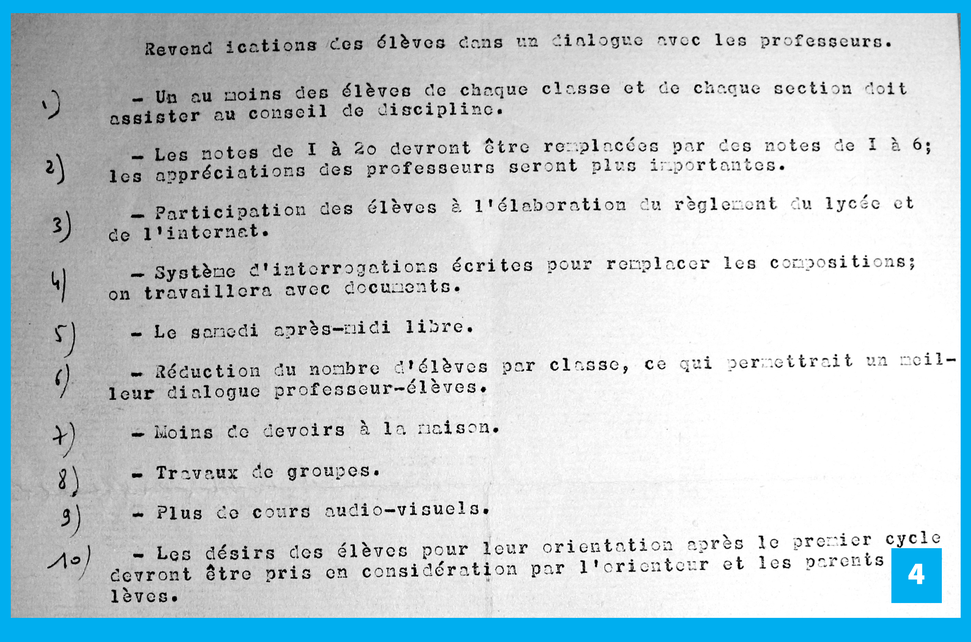

Revend ications des élèves dans un dialogue avec les professeurs.

1) – Un au moins des élèves de chaque classe et de chaque section doit assister au conseil de discipline.

2) – Les notes de I à 2o devront être remplacées par des notes de I à 6; les appréciations des professeurs seront plus importantes.

3) – Participation des élèves à l'élaboration du règlement du lycée et de l'internat.

4) – Système d'interrogations écrites pour remplacer les compositions; on travaillera avec documents.

5) – Le samedi après-midi libre.

6) – Réduction du nombre d'élèves par classe, ce qui permettrait un meilleur dialogue professeur-élèves.

7) – Moins de devoirs à la maison.

8) – Travaux de groupes.

9) – Plus de cours audio-visuels.

10) – Les désirs des élèves pour leur orientation après le premier cycle devront être pris en considération par l'orienteur et les parents lèves.

4

1. Photo de classe des élèves du collège d'enseignement technique à Sainte-Marie-aux-Mines en 1969-1970. Diversité vestimentaire, mini-jupes, blousons et jeans sont de mise :
© Archives musée de l'école d'Echery

2. Photo de classe des élèves d'Echery sous l'œil sévère de l'instituteur Metz, qui domine ses élèves, en 1930 :
© Archives musée de l'école d'Echery

3. Photo de classe détendue des élèves d'Echery en 1985-1986 :
© Coll. David Bouvier

4. **Revendications des élèves du lycée de Sainte-Marie-aux-Mines lors des événements de mai 1968 :**
© Archives lycée de Sainte-Marie-aux-Mines

DU LYCÉE PROFESSIONNEL À LA CITÉ SCOLAIRE

En 1950, un collège d'enseignement technique (CET) voit le jour, s'ajoutant aux établissements secondaires existants. Aménagé en bas de la ville près des Halles, dans l'ancien camp de prisonniers nazi, le CET propose des formations dans le domaine du secrétariat, de la mécanique ou du textile.

A partir de 1959, il ouvre une section bûcherons pour former des ouvriers sylvicoles, en s'appuyant sur les ressources forestières du territoire.

L'allongement du cursus scolaire et la poursuite des études provoquent cependant une surcharge des classes des collèges et du lycée. La construction de bâtiments préfabriqués près de la piscine ne résout que partiellement le problème. Pour y répondre, une nouvelle cité scolaire est construite le long de la route du stade entre 1972 et 1973, inaugurée en 1974, et provoquant la fermeture du collège de l'ancien couvent des cordeliers.

En 2000, le lycée professionnel et le lycée général ont fusionné leur administration pour devenir le lycée polyvalent Louise Weiss et forment un ensemble complet avec le collège Reber pour la formation des adolescents du Val d'Argent.

1. Lycée professionnel et sa section bûcherons, au bas de la ville, vers 1960 :
© Coll. Christian Jousset / CCVA
2. Cours de manipulation de tronçonneuse vers 1960 :
© Coll. Christian Jousset / CCVA
3. Bâtiments préfabriqués, servant de salles de classe provisoires, à l'arrière de la piscine de Sainte-Marie-aux-Mines, vers 1965 :
© Repro CCVA
4. Cité scolaire, vers 1976 :
© Archives de Sainte-Marie-aux-Mines